

2024

PLAN DE FORMATION

 Centre Hospitalier
Guillaume Régnier
Ensemble au service de la santé mentale

Identification : ENR-GRH-FO-01	Date d'application : 2024	Version : 13 114 Pages
-----------------------------------	------------------------------	---------------------------

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
LE DROIT OPPOSABLE À LA FORMATION	3
ENVIRONNEMENT JURIDIQUE	4
Dispositions générales	4
Le plan de formation des établissements	5
Le DPC (développement professionnel continu)	5
LES ACTEURS DE LA FORMATION	6
Points de contact	7
LA CCFPC	8
Composition de la commission consultative de la formation professionnelle continue	8
Ses missions	9
Calendrier des commissions	10
Processus	11
Recueil des besoins	11
Mise en œuvre du plan de formation	11
Le plan de formation	11
Les formations intra – catégories	11
Les formations hors établissement	12
Logigramme d'une demande de formation	13
Modalités de constitution d'une demande de formation individuelle hors établissement	14
Formulaire de demande de prise en charge de formation hors établissement	15
Indemnisation des frais de déplacement induits par une formation	16
Textes de référence	17
Guide pratique : comment remplir votre formulaire ?	18
Formulaire État de frais de déplacement – service Formation Continue	19
Les demandes de financement de congé de formation professionnel à l'ANFH Bretagne	20
Les offres de formations ANH – offre régionale de formation	21
BUDGET DU PLAN DE FORMATION	22
Dotation des enveloppes budgétaires de Pôles	23
<u>AXES INSTITUTIONNELS</u>	24 À 103
• AXE 1 : FORMATIONS REGLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES	
• AXE 2 : PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE	
• AXE 3 : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS	
• AXE 4 : QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL	
• AXE 5 : MANAGEMENT – INSTITUTIONNEL	
• AXE 6 : FORMATIONS ET MISES À NIVEAU AUX PRODIGES	
<u>LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES</u>	104 À 112
• FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT	
• FORMATION AU DIPLÔME DE CADRE DE SANTÉ	
• FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER	
• FORMATION AU DIPLÔME D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE	
• FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL	

INTRODUCTION

Le plan de formation vise à accompagner la mise en œuvre du projet d'établissement par le biais de formations en lien notamment avec les axes du projet médical.

L'élaboration du plan de formation 2024 repose sur le recueil des besoins des agents retranscrits dans les entretiens de formation. Il a fait l'objet d'une consultation auprès des différentes parties prenantes que sont l'encadrement supérieur, le corps médical, les membres du CSE.

Il a été validé en CSE au mois de novembre 2023.

Le plan de formation 2024 est construit autour de **6 axes institutionnels** :

1. **Formations réglementaires et obligatoires**
2. **Psychiatrie et Santé Mentale**
3. **Qualité et sécurité des soins**
4. **Qualité de vie au travail et conditions de travail**
5. **Management - Institutionnel**
6. **Formations et mises à niveaux aux progiciels**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de gestion une enveloppe a été attribuée à chaque pôle afin de lui permettre de prioriser ses besoins en fonction des orientations du projet de pôle.

Le plan de formation a également pour objet de favoriser les parcours professionnels en leur offrant la possibilité d'accéder à des formations favorisant leur évolution professionnelle.

La mise en œuvre du plan de formation 2024 repose sur une mise en concurrence des prestataires **disposant, obligatoirement, d'un numéro d'agrément QUALIOPi depuis janvier 2022.**



En outre, afin de faciliter la traçabilité des formations, il est impossible de réaliser une action de formation par ordre de mission.

LE DROIT OPPOSABLE À LA FORMATION

L'accord collectif majoritaire signé entre l'établissement et la majorité des organisations syndicales (CGT et CFDT) le 19 décembre 2023 prévoit notamment l'expérimentation d'un droit opposable à la formation.

La définition de ce droit opposable repose sur les principes suivants qui doivent être appréciés cumulativement :

- Succession de deux demandes par l'agent d'une même formation lors de son entretien de formation,
- La formation demandée doit être une formation prioritaire identifiée comme telle dans le plan de formation de l'année concernée,
- La formation ne doit pas avoir été réalisée par l'agent demandeur.

Au bout des 2 demandes consécutives de cette formation prioritaire et de non-réalisation, l'agent peut formuler un recours.

Ce recours sera à réaliser pendant la même période que le recours pour l'entretien professionnel et sous les mêmes modalités. L'agent a 15 jours pour adresser son recours qui sera ensuite transmis à l'encadrement pour information et apporter des éléments de réponse.

Ce recours sera ensuite étudié en commission de formation. La commission de formation étudiera le dossier et apportera une réponse à l'agent. Deux réponses peuvent être apportées en fonction du recours :

- Soit un accord de l'établissement avec réservation d'une place à l'agent sur la formation demandée ou une équivalente,
- Soit un refus de l'établissement pouvant porter notamment sur le suivi par l'agent d'une formation équivalente ou si l'agent n'a pu être inscrit du fait de circonstances liées à sa situation personnelle (absences longues) /professionnelle (mobilité) ou à des circonstances externes au CHGR (formation annulée) durant les 2 ans.

Ce droit opposable à la formation ne peut être saisi que pour des formations prioritaires.

Ces formations prioritaires sont définies en fonction des besoins des acteurs de l'institution soit les agents, l'encadrement et la direction avec comme objectif de permettre à tout agent du CHGR d'avoir un socle de base de connaissances. La méthode de détermination des actions de formation prioritaires sera la suivante :

- Recueil des besoins de formation des agents transmis via l'entretien de formation,
- Formations nécessaires dans le cadre de la mise en place de projets institutionnels,
- Recueil des besoins de l'encadrement.

Ce socle de formations prioritaires comprendra également un axe relatif aux agents sans diplôme ou qualification. Le plan de formation 2025 sera ainsi resserré puisqu'il ne comprendra que les formations prioritaires.

L'échéance de mise en place de ce droit opposable est proposée pour le 01.01.2025.

Le plan de formation 2024 est ainsi un plan de transition avant la mise en place du droit opposable à la formation.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le dispositif de formation continue repose sur le [décret n°2008.824 du 21 août 2008](#) (Journal Officiel du 21 août 2008) relatif à la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie des agents de la fonction publique hospitalière.

La formation professionnelle tout au long de la vie comprend principalement les actions qui ont pour objet :

- 1 – de donner aux personnes sans qualification professionnelle accédant à un emploi, une formation professionnelle initiale théorique et pratique afin de les préparer à occuper cet emploi ;
- 2 – de garantir, de maintenir ou de parfaire les connaissances et la compétence des agents en vue d'assurer :
 - a) leur adaptation immédiate au poste de travail
 - b) leur adaptation à l'évolution prévisible des emplois
 - c) le développement de leurs connaissances ou compétences et l'acquisition de nouvelles connaissances ou compétences.
- 3 – de proposer aux agents des actions de préparation aux examens et concours et autres procédures de promotion interne ;
- 4 – de permettre aux agents de suivre des études favorisant la promotion professionnelle, débouchant sur les diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ;
- 5 – de proposer aux agents des actions de conversion leur permettant d'accéder à des emplois exigeant une qualification nouvelle ou à de nouvelles activités professionnelles ;
- 6 – de permettre aux agents de parfaire leur formation en vue de réaliser des projets personnels et professionnels, grâce notamment aux congés de formation professionnelle ;
- 7 – de proposer aux agents un bilan de compétences. Ce bilan a pour objet de leur permettre d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- 8 – de préparer les agents à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification ayant vocation à être inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

LE PLAN DE FORMATION DES ÉTABLISSEMENTS

Le plan de formation est établi chaque année. Il détermine les actions de formation initiale et continue organisées par l'employeur ou à l'initiative de l'agent avec l'accord de l'employeur relevant des 1 – 2 – 3 – 4 et 5 points ci-dessus rappelés.

Sont également intégrés dans ce décret :

- ✓ Le Compte Personnel de Formation (C.P.F),
- ✓ Le Congé de Formation Professionnelle (C.F.P.),
- ✓ Les actions de formation en vue de la réalisation d'un bilan de compétences ou de la validation des acquis de l'expérience,
- ✓ Les périodes de professionnalisation.

Enfin, le décret n° 2008-824 du 21 août 2008 prévoit également que les agents bénéficient chaque année d'un **entretien de formation** avec leur supérieur hiérarchique visant à déterminer leurs besoins de formation.

L'entretien de formation est également un moment privilégié d'échange entre l'évaluateur et l'agent sur l'évaluation des besoins de formation de l'agent eu égard aux compétences attendues mentionnées dans le profil de poste.

LE DPC (DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

Introduit par l'article 59 de la loi HPST (loi du 2 juillet 2009) et mis en œuvre en 2013, le DPC est réformé par l'article 114 de la loi de modernisation de notre système de santé, votée le 26 janvier 2016 qui comporte un volet sur la formation continue.

Le décret n°2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé précise les modalités de mise en œuvre du DPC.

Le décret rappelle tout d'abord que le DPC est une **obligation** qui a pour objectifs le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques.

Pour chaque profession ou spécialité, les conseils nationaux professionnels (CNP) proposent un parcours pluriannuel de DPC permettant aux professionnels de satisfaire à leur obligation.

Ce parcours comportera des actions s'inscrivant dans le cadre des orientations pluriannuelles prioritaires fixées par arrêté. Ces orientations intégreront des orientations définies par profession ou par spécialité.

Dans ce cadre, chaque professionnel de santé doit justifier, sur une période de trois ans (et non plus annuellement), de son engagement dans une démarche de DPC comportant des actions de formation continue, d'analyse, d'évaluation et d'amélioration de ses pratiques et de gestion des risques.

Un document de traçabilité électronique, strictement personnel, est mis à disposition de chaque professionnel sur le site internet de l'Agence nationale du DPC ; organisme gestionnaire du DPC (<https://www.agencedpc.fr/>). Ce document permet de conserver dans un dossier personnel unique les éléments attestant de l'engagement du professionnel de santé dans une démarche de DPC. Celui-ci est responsable de la mise à jour de ce document.

Le décret précise enfin que la première période triennale débute au 1^{er} janvier 2017.

LES ACTEURS DE LA FORMATION

LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE

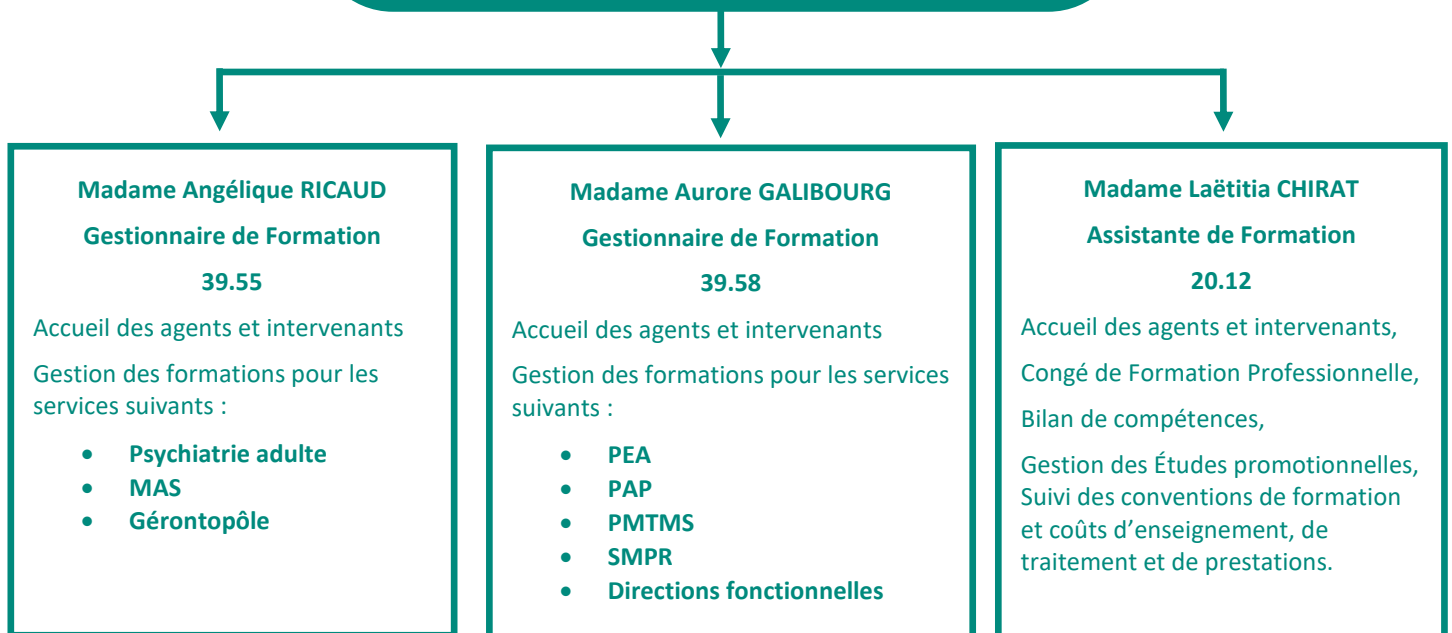
Le service formation dépend :

- ✓ du Pôle Ressources Humaines – Direction des Affaires Médicales - Santé - Qualité de Vie au Travail
- ✓ et au sein de ce pôle de la Direction des Ressources Humaines.

**Le Directeur des Ressources Humaines
et des Affaires Médicales :**
Monsieur David POTIER – 39.02

L'Attachée d'Administration Hospitalière
Madame Lise PERRIER – 37.01

La responsable du Service Formation Continue
Madame Morgane JÉGO – 20.15



Le service formation est chargé :

- ✓ D'élaborer le plan pluriannuel de formation,
- ✓ De mettre en concurrence les prestataires,
- ✓ De mettre en œuvre les actions de formation en intra et de procéder à leurs évaluations,
- ✓ Du suivi des formations règlementaires,
- ✓ Du suivi des diplômes obtenus,
- ✓ D'accompagner les agents dans leur parcours professionnel,
- ✓ D'instruire et de suivre les dossiers individuels de formation,
- ✓ De gérer l'ensemble des crédits de la formation continue,
- ✓ D'informer la Commission consultative de formation continue,
- ✓ De la gestion des stagiaires non médicaux (dossier administratif, gratification).

VOUS VOULEZ OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS

✓ Mme Morgane JÉGO	20.15	m.jego@ch-guillaumeregny.fr
✓ Mme Laëtitia CHIRAT	20.12	l.chirat@ch-guillaumeregny.fr
✓ Mme Angélique RICAUD	39.55	a.constant@ch-guillaumeregny.fr
✓ Mme Aurore GALIBOURG	39.58	a.galibourg@ch-guillaumeregny.fr

Adresse générique : serviceformation@ch-guillaumeregny.fr

VOUS CHERCHEZ UN CONTENU DE FORMATION

Le service Formation Continue propose :

- ✓ De consulter sur place les catalogues des organismes de formation,
- ✓ Des informations sur les journées de formations, les congrès, les journées d'étude...
- ✓ Le plan de formation est accessible sur Intranet.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Composition au 01/01/2024

COMPOSITION

Composition :

- Le Directeur Adjoint en charge des Ressources Humaines, des affaires médicales et de la recherche ou son représentant
- Un représentant médical désigné par la CME
- Le Directeur des Soins ou son représentant
- 6 représentants du personnel titulaires : À la suite de la proclamation des résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 par note de service n°2022-479, les organisations syndicales se répartissent les sièges de la manière suivante :
 - CGT : 3 sièges
Titulaires : Mme LEBRET Fabienne, M. BULLIER Laurent, M. BRION Mickaël
Suppléants : Mme CORVOISIER Bénédicte, Mme GUINÉ Charlène, Mme BELHADROUF Séverine
 - SUD : 2 sièges
Titulaires : Mme HEROUARD Corinne, M. BECOUZE Olivier
Suppléants : Mme THERAIN Mathilde, Mme BEAUME Anne
 - CFDT : 1 siège
Titulaires : Mme GOURHANT Christine, Mme MAUNY Corinne
Suppléants : Mme BRINMBEUF Isabelle, Mme NEVEU Édith

Les professionnels du service Formation Continue ainsi que la responsable du service formation continue participent aux travaux de la commission formation continue.

Présidence :

La Commission de Formation est présidée par le Directeur adjoint en charge des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Recherche ou par son représentant.

SES MISSIONS

Réunie en moyenne tous les trois mois, elle permet de suivre au plus près le déroulement du plan de formation.

Ses missions se déclinent de la façon suivante :

- Contribuer au processus de concertation et d'élaboration des plans annuels et pluriannuels de formation de l'établissement,
- Suivre la réalisation de ceux-ci,
- Examiner les projets d'actions de formation intra organisées par l'établissement et l'évaluation de leur réalisation,
- Examiner les projets d'actions de formation à caractère qualifiant / diplômant et ou de longue durée, les actions de formation en lien avec un projet personnel (hors temps de travail) et les demandes d'études promotionnelles.
- Suivre la consommation des crédits affectés à la Formation Continue.

À cet effet, la Commission examine chaque année, avant leur présentation au Comité Social d'Établissement, le projet de plan de formation, ainsi que le bilan du plan de formation de l'année écoulée.

Elle joue le rôle également d'organe de recours lorsqu'une demande de formation d'adaptation à l'emploi a fait l'objet d'un refus (initial) après avis du chef de pôle ou du responsable de pôle.

CALENDRIER DES COMMISSIONS 2024

La Commission Consultative de la Formation Professionnelle Continue (CCFPC) a arrêté son calendrier des réunions pour 2024 comme suit :

- ✓ **Mardi 20 février 2024**
- ✓ **Jeudi 18 avril 2024**
- ✓ **Jeudi 27 juin 2024**
- ✓ **Mardi 01 octobre 2024**
- ✓ **Jeudi 21 novembre 2024**

Constitution d'une demande examinée en CCFPC :

- Formulaire de demande de formation extérieure,
- Lettre de motivation,
- Devis,
- Calendrier,
- Avis de l'encadrement supérieur et du Chef-fe de Pôle,
- Pour les dossiers CPF : uniquement l'avis de l'encadrement sur le temps (NS 2021-139 relative à la mise en place du CPF) et capture d'écran du compteur personnel de formation.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et retourné à l'agent sous couvert de son encadrement.

**Les demandes de formation à examiner
en Commission Consultative de la Formation Professionnelle Continue
doivent parvenir au service formation continue minimum
1 mois avant le début de la commission.**

LES PROCESSUS

RECUEIL DES BESOINS

Le recueil des besoins se fait sur la base des entretiens de formation réalisés chaque année.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION

Suite à **la loi HPST et au décret du 21 Août 2008** relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, la Direction des Ressources Humaines a mis en place un nouveau processus :

- ✓ De recueil des besoins des agents,
- ✓ D'élaboration du plan de formation,
- ✓ Des démarches d'inscriptions aux différentes formations.

Dans le cadre de la délégation de gestion, les pôles pourront orienter et prioriser les formations de leurs agents au regard de leur projet de pôle et dans les limites de leur budget attribué.

LE PLAN DE FORMATION

Il est mis à la disposition des agents au début de l'année sur INTRANET.

Une première partie présente les informations réglementaires et organisationnelles qui constituent la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Une seconde partie détaille les formations INTRA qui sont mises en place suite au recueil des besoins.

LES FORMATIONS INTRA

Elles se répartissent en 2 catégories :



Axes Institutionnels

Les formations des axes institutionnels qui répondent aux priorités du projet d'établissement



Axes de pôle

Les formations des axes de pôle qui répondent plus spécifiquement au **projet des pôles**.

Ces formations sont imputées sur les budgets des pôles au prorata du nombre de participants. Les inscriptions se font par l'intermédiaire de **l'encadrement supérieur** à partir du recueil des besoins et des priorisations du Pôle, par le référent formation du Pôle.

LES FORMATIONS HORS ÉTABLISSEMENT

Un **formulaire de demande de prise en charge** et sa notice explicative sont distribués dans les pôles et disponible sur l'espace documentaire.

Cette demande est présentée au **chef de pôle** par **l'encadrement supérieur** qui priorisent les demandes au regard de leur projet de pôle et dans les limites de leur budget.

Les demandes doivent être transmises au Service Formation Continue sous un délai d'un mois :

Ce formulaire permet aussi d'effectuer les demandes de **formation individuelles** relevant des actions d'adaptation à l'emploi n'entrant pas dans les axes institutionnels ou du projet de pôle, les études promotionnelles, les préparations aux concours et examens et les actions de reconversion.

Pour toute question en lien avec une formation, chaque agent peut faire appel à deux interlocuteurs privilégiés :


- ✓ **Son cadre de proximité**
- ✓ **Le service formation continue**

Dans les pages suivantes, vous trouverez :

- Formulaire de demande de prise en charge de formation
- Guide pour remplir le formulaire de demande de formation de prise en charge de formation
- Indemnisation des frais de déplacement induits par une formation

LOGIGRAMME D'UNE DEMANDE DE FORMATION



 <p>Centre Hospitalier Guillaume Régnier Ensemble au service de la santé mentale</p>	Mode opératoire	MO-GRH-FOR-01
	MODALITÉS DE CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FORMATION INDIVIDUELLE HORS ÉTABLISSEMENT	Version 4
Diffusion Direction Qualité / Gestion des risques	<i>Pour application</i> : Ensemble du CHGR Personnel médical et non médical	1 ^{ère} version : Avril 2013
	<i>Pour information</i> : sans objet	Date d'application : Mars 2024
	<i>Lieux de diffusion</i> : Intranet	1 exemplaire

Rédaction : Décembre 2023	Vérification : Décembre 2023	Validation : Décembre 2023	Approbation : Décembre 2023
- Mme JÉGO : Responsable service Formation Continue - Mme CHIRAT : Assistante service Formation Continue	M. POTIER : Directeur DAM-DRH	M. POTIER : Directeur DAM-DRH	Direction Qualité / Gestion des Risques
<input type="checkbox"/> Création	<input type="checkbox"/> Révision non modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Révision modifiée	Date : Décembre 2023 Initiales :

L'AGENT DEMANDEUR

- Remplit le formulaire de demande de prise en charge qu'il trouvera dans son service ;
- Précise notamment l'intitulé, l'organisme, la date, le lieu et le coût pédagogique et l'estimation des frais de déplacement de la formation demandée ;
- **L'organisme doit obligatoirement être référencé QUALIOPi**
- Joint le programme de la formation et le bulletin d'inscription **complété** le cas échéant ;
- Remet le formulaire à l'encadrement supérieur pour présentation au chef de Pôle.




LE CHEF DE PÔLE ET L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR VIA LA COMMISSION DE PÔLE

- Valident l'évaluation financière en additionnant les frais d'inscription, les frais de transport, de repas et d'hébergement grâce au barème;
- Décident au regard de son contenu et de son coût, s'ils accordent ou non cette formation à l'agent sur leur budget de pôle ;
- Transmettent le dossier validé à la DRH pour validation définitive et prise en compte du coût sur le budget du pôle. Les dossiers réceptionnés **à moins de 3 semaines avant le début de la formation ne seront pas traités par le service formation ;**
- Transmettent le formulaire refusé sur l'enveloppe de Pôle à la DRH **sous un délai d'un mois maximum ;**
- Préviennent les agents en cas de refus via un courrier sous couvert de l'encadrement, transmis par la DRH – Service formation.

L'AGENT DEMANDEUR

- En cas d'accord de prise en charge de la formation par le Pôle et la DRH, l'agent réceptionne l'accord de formation valant ordre de mission. Il émane du service formation continue.
- **S'inscrit lui-même auprès de l'organisme de formation en envoyant cet accord de formation et si besoin pour l'organisme le bulletin d'inscription.**
- En cas de refus sur l'enveloppe de Pôle, l'agent peut solliciter la CCFPC, si sa demande de formation s'inscrit dans un projet institutionnel.

 Centre Hospitalier Guillaume Régnier <small>Ensemble au service de la santé mentale</small>	Enregistrement	ENR-GRH-FOR-02 Version 4
	FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FORMATION HORS ÉTABLISSEMENT	
Diffusion : Direction Qualité / Gestion des risques	<i>Pour application :</i> ensemble du CHGR	1 ^{er} version : janvier 2013
	<i>Pour information :</i> sans objet	Date d'application : Mars 2024
	<i>Lieux de diffusion :</i> Intranet	1 exemplaire

À REMETTRE A VOTRE ENCADREMENT SUPÉRIEUR OU A VOTRE CHEF DE PÔLE

ACTIONS DE FORMATION HORS ÉTABLISSEMENT

NOM :	Prénom :
Grade :	Matricule :
Intitulé de la formation :	Pôle-Unité :
Organisme :	Adresse mail individuelle :
Dates :	
Lieu :	

- Demande d'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) Oui Non Si oui, joindre copie d'écran du nombre d'heure CPF
 Commission de formation établissement
 Pour ces deux typologies de demandes :
 ⇒ **Transmission directe du formulaire après visa encadrement – absence de passage en commission de Pôle**

Évaluation du coût de la formation		Partie réservée à la DRH	
Frais d'inscription / Coût pédagogique :	
Frais DE DÉPLACEMENT:	
Moyen de transport :	
Frais d'hébergement :	
Nbre de nuitées :	Coût:	
Nbre de repas :	Coût:	
<i>Sous-total frais d'hébergement :</i>	
TOTAL :	

Accord du Chef de Pôle pour la prise en charge de l'action dans l'enveloppe du pôle :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Commentaire :</i>		
Accord de la DRH pour la prise en charge de l'action au titre des axes institutionnels ou des formations individuelles :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Commentaire :</i>		

Date :	Date :	Date :	Date :
Signature de l'agent:	Nom et Signature de L'Encadrement Supérieur	Nom et Signature du Chef de Pôle:	Signature de la DRH :

D. POTIER

Pièces à joindre au formulaire :	- programme, calendrier et devis détaillés de la formation - photocopie du bulletin d'inscription le cas échéant	<i>(le numéro d'agrément du prestataire doit figurer sur l'un de ces documents)</i>
---	---	---

Formulaire à retourner au Service de formation continue, complété et signé par le Chef de Pôle et l'encadrement Supérieur, **au moins 3 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION.**

Action demandée au titre d'un axe institutionnel :	<input type="checkbox"/>
Action demandée au titre des axes du projet de pôle :	<input type="checkbox"/>
Action demandée au titre des formations individuelles :	<input type="checkbox"/>

(action d'adaptation à l'emploi n'entrant pas dans les axes institutionnels ou du projet de pôle, et études promotionnelles, prépa concours, action de conversion)

À REMPLIR PAR LE SERVICE FORMATION

INDEMNISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT INDUITS PAR UNE FORMATION

Conditions préalables d'indemnisation des frais de déplacement

- La formation est réalisée par un **organisme qui dispose d'un numéro d'agrément de formation et d'un numéro QUALIOP**
- **Disposer d'un accord de formation**
- Le lieu de la formation doit se situer **hors de la résidence administrative et familiale**
- **Aucun remboursement de frais de déplacement (transport, repas, nuitées) n'est possible pour une formation qui se déroule sur Rennes et Rennes Métropole.**
- Transmettre à la demande de remboursement validée par l'encadrement, **l'attestation de présentisme** en formation ainsi que **l'ensemble des justificatifs** : titre de transports, factures, ... les tickets de carte bleue ne constituent pas un justificatif de paiement.

Détails des tarifs d'indemnisation des frais de déplacement

Concernant les 2 roues (ou 3 roues) personnel, avec l'autorisation du chef de service, l'indemnisation est réalisée sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue.

Taux journalier du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement			
Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	Entre 2 001 et 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et moins	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Le montant de l'indemnité de nuitée est remboursée sur la base des frais engagés dans la limite de :

Taux journalier du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement		
	Localisation	Taux journalier
En Île-de-France	À Paris	140 €
	Dans une autre commune du Grand Paris	120 €
	Dans une autre ville	90 €
Dans une autre région	Dans une ville de + de 200 000 habitants	120 €
	Dans une autre commune	90 €

À noter que la prise en charge des frais d'hébergement est réduite de :

- 10 % à partir du 11^{ème} jour de stage,
- 20 % à partir du 31^{ème} jour de stage,
- 40 % à partir du 61^{ème} jour de stage.

Spécificité pour un agent reconnu travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite :

Pour un agent reconnu travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite, le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement est de 150 € par jour quel que soit le lieu de formation.

**Les demandes de stages à l'étranger,
sont soumises à validation
de la Direction des Soins et de la Direction des Ressources Humaines.**

Textes consultables sur le site internet de Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Décret n° 2008-824 du 21 août 2008

relatif à la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie des agents de la Fonction Publique Hospitalière.

Circulaire n° 2009-173 du 22 juin 2009

relative à l'application du décret n° 2008-824 du 21 août 2009 relatif à la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie des agents de la fonction publique hospitalière.

Liste des diplômes et certificats du secteur sanitaire et social acquis en fin **d'études promotionnelles** par les agents des établissements énumérés à l'article 2 de la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière (arrêtés des 5 avril 1990 et 25 avril 1991)

Le Développement Professionnel Continu (DPC)

Le dispositif du DPC a été revu par l'article 114 de la loi de modernisation de notre système de santé, votée le 26 janvier 2016.

Les modalités de mise en œuvre du DPC sont précisées par le décret n°2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé précise les modalités de mise en œuvre du DPC.


Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le compte personnel de formation est présenté par les textes réglementaires suivants :

- **Décret n°2017-928 du 6 mai 2017** relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- **Ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017** portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique.

Textes et informations supplémentaires disponibles sur le site internet de l'ANFH : <http://www.anfh.fr>

GUIDE PRATIQUE : Comment remplir votre formulaire ?

	Enregistrement	ENR-GRH-FOR-05
	FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FORMATION HORS ÉTABLISSEMENT	
		Version 3
		1 page
Diffusion : Direction Qualité / Gestion des risques	Pour application : ensemble du CHGR	3 ^{ème} version / Décembre 2023
	Pour information : sans objet	Date d'application : Décembre 2023
	Lieu de diffusion : Intranet	1 exemplaire

À REMETTRE A VOTRE ENCADREMENT SUPÉRIEUR OU A VOTRE CHEF DE PÔLE

ACTIONS DE FORMATION HORS ÉTABLISSEMENT

NOM :	Prénom :																																
Grade :	Méticule :																																
Intitulé de la formation :	Pôle-Unité :																																
Organisme :	Adresse mail individuelle :																																
Dates :																																	
Lien :																																	
<input type="checkbox"/> Demande d'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) Oui / Non / <input type="checkbox"/> Sans signature copie d'écran du nombre d'heure CPF <input type="checkbox"/> Commission de formation établissement																																	
Pour ces deux typologies de demandes : → Transmission directe du formulaire après visa encadrement – absence de passage en commission de Pôle																																	
Évaluation du coût de la formation																																	
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Frais d'inscription / Coût pédagogique :</th> <th colspan="2">Partie réservée à la DRH</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">Frais de DÉPLACEMENT :</td> </tr> <tr> <td>Moyen de transport :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Frais d'hébergement :</td> </tr> <tr> <td>Nbre de nuitées :</td> <td>Coût :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nbre de repas :</td> <td>Coût :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-total frais d'hébergement :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Frais d'inscription / Coût pédagogique :		Partie réservée à la DRH		Frais de DÉPLACEMENT :				Moyen de transport :				Frais d'hébergement :				Nbre de nuitées :	Coût :			Nbre de repas :	Coût :			Sous-total frais d'hébergement :				TOTAL :			
Frais d'inscription / Coût pédagogique :		Partie réservée à la DRH																															
Frais de DÉPLACEMENT :																																	
Moyen de transport :																																	
Frais d'hébergement :																																	
Nbre de nuitées :	Coût :																																
Nbre de repas :	Coût :																																
Sous-total frais d'hébergement :																																	
TOTAL :																																	
Accord du Chef de Pôle pour la prise en charge de l'action dans l'enveloppe du pôle : Commentaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																																	
Accord de la DRH pour la prise en charge de l'action au titre des axes institutionnels ou des formations individuelles : Commentaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																																	
Date :	Date :	Date :	Date :																														
Signature de l'agent :	Nom et Signature de L'Encadrement Supérieur	Nom et Signature du Chef de Pôle :	Signature de la DRH :																														
			D. POTIER																														
Pièces à joindre au formulaire : <ul style="list-style-type: none"> - programme, calendrier et devis détaillés de la formation - photocopie du bulletin d'inscription le cas échéant - le numéro d'agrément ou prestataire (est figurant l'un de ces documents) 																																	
Formulaire à retourner au Service de formation continue, complété et signé par le Chef de Pôle et l'encadrement Supérieur, au moins 2 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION.																																	
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Action demandée au titre d'un axe institutionnel :</td> <td style="text-align: center;">//</td> </tr> <tr> <td>Action demandée au titre des axes du projet de pôle :</td> <td style="text-align: center;">//</td> </tr> <tr> <td>Action demandée au titre des formations individuelles :</td> <td style="text-align: center;">//</td> </tr> </table>				Action demandée au titre d'un axe institutionnel :	//	Action demandée au titre des axes du projet de pôle :	//	Action demandée au titre des formations individuelles :	//																								
Action demandée au titre d'un axe institutionnel :	//																																
Action demandée au titre des axes du projet de pôle :	//																																
Action demandée au titre des formations individuelles :	//																																
(Action d'agrément à remplir uniquement pas dans les axes institutionnels ou du projet de pôle, et études promotionnelles, prépa concours, action de conversion)																																	

À remplir par l'agent

Ne pas oublier de signer
+ encadrement
+ chef de Pôle

TRAIN : PEC du montant A/R
Remboursement frais réels sur la base du tarif 2^{ème} classe
VÉHICULE PERSONNEL :

- <ou= à 5CV = 0.32 €/km
- Entre 6 et 7 CV = 0.41 €/km
- 8 CV et plus = 0.45 €/km

AUTRES TRANSPORTS (bus/méto) :
Remboursement sur justificatifs et factures

PEC montant nuitée = petit déjeuner inclus =

- PARIS = 140 € la nuitée
- Communes du Grand Paris et villes de + de 200 000 habitants = 120 € la nuitée
- Autres villes = 90 €

Sur présentation d'une facture acquittée

PEC REPAS :
Dans la hauteur des barème ANFH :

- Repas du midi = 10 € si restaurant administratif Ou 20 €
- Repas du soir = 20 €

Uniquement sur présentation d'une facture / tickets de self

Formulaire à utiliser **uniquement** dans le cadre des demandes de remboursement **liés à un départ en formation avec accord de formation.**

Document disponible dans la GED et dans l'espace intranet Formation Continue.

SERVICE FORMATION CONTINUE

ÉTAT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT - MOIS DE 2022

O Formation individuelle O Étude promotionnelle (NEUT ÉTAT ACCOMPLI SI NON RETOURNÉ POUR CORRECTION) (DATE LIMITE DE RETOUR AU SERVICE FORMATION : LE 31/03/2022)

INTITULÉ DE LA FORMATION = _____

Matricule agent : _____ Nom-Prénoms : _____ Service : _____ Résidence administrative : _____	Circonscription : _____ Inscriptions VF : _____ Chevaux Écoute : _____ Résidence familiale : _____
---	---

Pièces à joindre impérativement pour traitement des frais :

- o Justificatif de présence
- o Frais d'inscription = facture acquittée + certificat d'inscription
- o Facture acquittée si paiement agent
- o Justificatifs des frais engagés = tickets de caisse de péage / transports en commun-SNCF = tickets de circulation (des tickets CE ne sont pas pris en compte)
- o Copie carte grise

DATE	MOTIF DU DÉPLACEMENT	ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ (Préciser le départ et le retour sur le lieu de travail ou résidence familiale)	Nombre de Jours personnels	HEURE		TRANSPORT VF - véhicule personnel VS - véhicule de service Transport en commun	Nombre de REPLIS SAUF NON-GRUP		Nombre de NUITÉES	PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE FORMATION - NE PAS ÉCRIRE -			
				DÉPART	RETOUR		DÉTAILS DES MONTANTS DUES						
							MONT	TVA		TOTAL			
	Formation PCC (heures)	ARR (heures) (heures)	000	00	00	VF	1	0	0	Engagement			
										Droits d'inscription			
										Véhicule personnel			
										Papier mob			
										Papier est			
										Autres			
										Péage			
										Autres			
										SNCF			
										Transports en commun BUS - RATP			
										Taxi			
TOTAL NOMBRE DE JOUR										TOTAL			

Vx et arrêté le service de _____

FAIT LE _____ SIGNATURE DE L'AGENT : _____	ÉTAT CERTIFIÉ EXACT LE _____ VISA DU RESPONSABLE DE SERVICE : (Sauf P.M. et personnel en étude promotionnelle) Nom + signature	ÉTAT CERTIFIÉ EXACT LE _____ VISA SERVICE FORMATION CONTINUE - DAMODIR : _____
---	---	---

Les dossiers de demandes de financement sont disponibles au sein de service Formation Continue et téléchargeables sur le site de l'ANFH :



6 cours Raphaël Binet – CS 94332
35043 RENNES CEDEX
☎ : 02 99 35 28 61
@ : l.bouet@anfh.fr
www.anfh.fr/bretagne/services-aux-agents

2024 CALENDRIER DES REUNIONS D'EXAMEN DES DOSSIERS CFP

IMPORTANT L'action peut avoir débuté mais le financement ne peut être rétroactif. En cas d'accord, la prise en charge débiterait après la commission d'examen	⚠ DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER (cachet de la poste faisant foi)	COMMISSION CFP HORS EP - EP (1)	COMMUNICATION DES RESULTATS A PARTIR DU (2)
	Mercredi 10 janvier Eligibles : CFP hors EP commençant avant 2025	HORS EP 1 ^{ère} quinzaine de MARS	15 mars
	Mercredi 10 avril Eligibles : CFP hors EP commençant avant 2025	HORS EP 2 ^{ème} quinzaine de MAI	5 juin
	Judi 16 mai Eligibles : CFP EP commençant avant 2025	EP 1 ^{ère} quinzaine de JUILLET	5 juillet
	Vendredi 5 juillet Eligibles : CFP hors EP commençant avant le 2 ^{ème} semestre 2025	HORS EP 1 ^{ère} quinzaine de SEPTEMBRE	11 septembre
	Vendredi 11 octobre Eligibles : CFP hors EP et EP commençant avant le 2 ^{ème} semestre 2025	HORS EP ET EP 1 ^{ère} quinzaine de DECEMBRE	6 décembre

(1) EP : Etudes promotionnelles examinées uniquement en juillet et en décembre selon l'entrée en formation. Cf. liste EP au verso ou page suivante

(2) Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone avant la date indiquée. En cas d'accord de prise en charge un sms vous sera envoyé si vous avez transmis votre numéro de portable dans le dossier.

⚠ Votre dossier de demande de prise en charge dûment rempli doit parvenir à l'ANFH Bretagne en recommandé avec accusé de réception. Tout dossier (hors CFP EP) envoyé après la date limite d'envoi sera examiné à la commission suivante (pas de prise en charge rétroactive sur une date de démarrage antérieure à la commission).

N'attendez pas vos résultats d'admission à la formation pour nous adresser votre dossier dans les délais, la réponse d'admission pourra être transmise dès sa réception pour complément de votre demande.

<https://www.anfh.fr/bretagne/services-aux-agents>

<https://www.anfh.fr/bretagne/services-aux-agents/le-calendrier-pour-les-commissions-d-examen-des-dossiers-cfpbcvae-et-autres-informations-utiles>

Les dossiers sont à remettre au service Formation Continue **1 mois avant les dates de commission ANFH** pour instruction et doivent être composés : des volets complétés par l'agent et l'organisme, d'un devis et d'un calendrier de formation, d'une lettre de demande d'autorisation d'absence, d'un avis de l'encadrement quant à l'absentéisme.

LES OFFRES DE FORMATIONS ANFH

L'ANFH propose dans le cadre de son **offre régionale de formation 2024** des actions de formation régionales et des actions de formation nationales.

Elles sont déployées et organisées par l'ANFH et ont un public inter-établissements.

Elle prend en charge les coûts pédagogiques et de déplacements des agents.

Retrouvez les offres en version dématérialisée, en consultant les programmes de formation :



Les formations sont proposées par axes :

Axe 1 – Construire et réussir son évolution professionnelle

Exemples :

- Dispositif 4C
- Dispositif VAE collective DEAS
- Développer ses compétences relationnelles pour contribuer au collectif de travail
- Le statut de fonctionnaire hospitalier

Axe 2 - Prise en charge des patients / résidents / usagers

Exemples :

- Améliorer la communication dans la relation soignant/soigné/famille/proche
- Formation à la démarche palliative et à l'accompagnement des personnes en fin de vie des personnels en EHPAD

Axe 3 - Ressources humaines, management et acteur-rices de la formation

Exemples :

- Développer sa stratégie de recrutement et d'attractivité
- Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la FPH

Axe 4 - Évolutions techniques, technologiques et sociétales

Exemples :

- Dispositif Cyberdéfense
- L'ère digitale : les apports et les enjeux de la e-santé
- Optimiser votre codage PATHOS et GIR : véritable enjeu financier en EHPAD

- **Pour toute question, contacter le pôle formation de l'ANFH : bretagne.formation@anfh.fr**

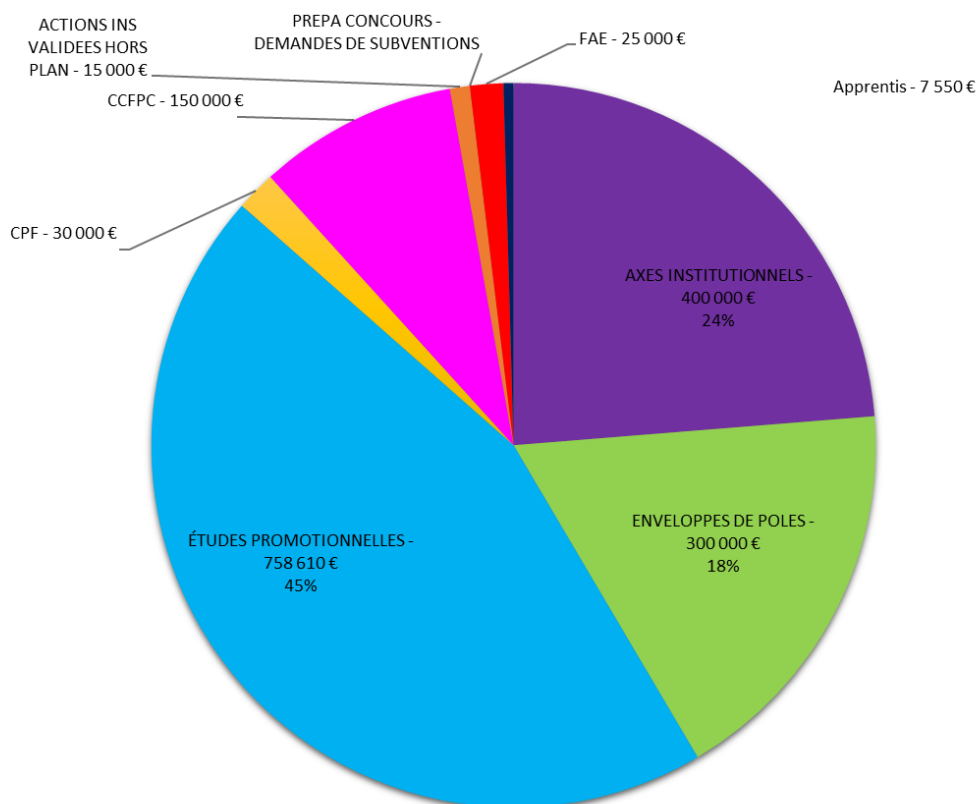
- **Pour toute demande d'inscription, transmettre la demande d'inscription validée par l'encadrement au service Formation Continue : serviceformation@ch-guillaumeregny.fr (sous réserve de place disponible)**

BUDGET DU PLAN DE FORMATION

L'ARTICULATION BUDGÉTAIRE DU PLAN DE FORMATION 2024

Total prévisionnel général : 1 686 160.00 €

(Enveloppe 2.1%)



ENVELOPPES 2024

COOPERATIONS	5 716,00 €
DEPARTEMENT D'INFORMATION MEDICALE	1 000,00 €
DIRECTION RECHERCHE INNOVATION REL.	1 000,00 €
GERONTOPOLE	18 019,00 €
IFPS	6 591,00 €
POLE ACHATS LOGISTIQUE ET TRAVAUX	21 116,00 €
POLE ADDICTIONS - PRECARITE	10 987,00 €
POLE DIRECTION ET COORDINATION DES SOINS	7 311,00 €
POLE G04 G06	19 691,00 €
POLE G07	7 741,00 €
FIHP Rétablissement	10 950,00 €
POLE G08	10 361,00 €
POLE G09	15 491,00 €
POLE HANDICAP MENTAL ET PSYCHIQUE MAS	29 343,00 €
POLE HOSPITALO UNIVERSITAIRE PSY ADULTE	23 997,00 €
POLE I02 - I03 - SESSAD - AUTISME	17 032,00 €
POLE MEDICO-TECHNIQUE MEDECINE SOMATIQUE	8 122,00 €
POLE PSYCHIATRIE EN MILIEU PENITENTIAIRE	11 658,00 €
POLE RENNAIS DE PSYCHIATRIE ADULTE CENTRE ET SUD	19 458,00 €
POLE RESSOURCES HUMAINES AFF MEDICALES SANTE	11 312,00 €
POLE RESSOURCES PATIENT dont enveloppe ASE	20 200,00 €
POLE UNIVERSITAIRE PSY ENFANT ET ADOLESCENT	11 738,00 €
SI INTERSECTORIELLE DE PSYCHIATRIE ENFANT ET ADO	11 164,00 €
TOTAL	300 000,00 €

LES AXES INSTITUTIONNELS

AXE 1 : FORMATIONS RÈGLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES

- AFGSU niveau 2 – Initial	28-29
- AFGSU niveau 2 - recyclage	28-29
- AFGSU niveau 1 – Initial	29
- AFGSU niveau 1 - recyclage	30
- AFGSU - Formation de formateurs - RECYCLAGE	
- FCO Transport	
- CACES	
- Habilitations électriques initiales et recyclages	
- Habilitations véhicules électriques	
- SSIAP 1 initial et recyclage	
- Sécurité incendie	31
- Préparations aux concours	
- FAE - formation d'adaptation à l'emploi	

AXE 2 : PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE

- Sensibilisation aux soins en santé mentale	33
- Repérage, évaluation clinique et axes de prise en soins du psychotraumatisme	34
- Sensibilisation au psychotraumatisme	35
- Soins TCA (troubles des conduites alimentaires)	36
- Face à la sexualité des patients : quelle attitude soignante adopter ?	37
- Le rétablissement en Santé Mentale et la réhabilitation psychosociale	38
- L'évaluation en réhabilitation psychosociale	39
- Michael's Game	41
- ELADEB	42
- Approche psycho-criminologique des contextes conjugaux violents	43
- Psychiatrie de la personne âgée	44
- Prévention des situations à risque et gestion des états de crise – OMEGA	45
- Prévention du risque suicidaire - module : intervention de crise	47
- PSSM - premiers secours en santé mentale	48
- Psychiatrie transculturelle	49
- Entretiens motivationnels	50
- Bien-être en santé mentale	51
- Intervention auprès de patients avec autisme et autres TED	52
- Entretien infirmier en santé mentale	53
- Éducation thérapeutique du patient	54
- Prise en charge des conduites addictives	55
- ASH et Grand Âge, acquérir des compétences pour mieux accompagner	57
- Droits des patients et de leur entourage	58
- Prise en charge de la Douleur en psychiatrie	59
- Soins techniques et soins somatiques	60
- PICC LINE novice	61
- PICC LINE expert	62
- Prise en charge du tabagisme en psychiatrie	63
- Tutorat des étudiants infirmiers	64
- Tutorat des élèves aides-soignants	65
- Formation à l'analyse de la pratique professionnelle pour les tuteurs IDE	66
- Vendredis de la clinique	67
- Protection juridique des majeurs protégés	68
- Soins psychiatriques sans consentement et mesures d'isolement, contention : maîtriser les règles de mise en œuvre et suivi	69

- Accompagnement des patients et dynamiques professionnelles - aides-soignants	71
- Psychopathologie des enfants et adolescents – plan institutionnel DIHPSEA	72
- Approche à l'analyse systémique en pédopsychiatrie – plan institutionnel DIHPSEA	73
- Médiation par le jeu en pédopsychiatrie – plan institutionnel DIHPSEA	74
- Approche corporelle en pédopsychiatrie – plan institutionnel DIHPSEA	75

AXE 3 : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

- Hygiène alimentaire en milieu hospitalier	77
- Aide à la prise médicamenteuse en ESMS	78

AXE 4 : QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Agilettime - Gestion du temps et des organisations de travail – Agents	80
- La gestion du stress et l'intelligence émotionnelle	82
- DPPC - Développement professionnel personnel et communication	83
- Se préparer à la retraite	84
- Analyse de pratiques - UEM SESSAD	85
- Analyse de pratiques – DIHPSEA	86
- Analyse de pratiques - PAP	87
- Analyse de pratiques - SMPR – UHSA	88

AXE 5 : MANAGEMENT - INSTITUTIONNEL

- Se perfectionner dans la fonction de cadre supérieur de santé	90
- Agilettime - Gestion du temps et des organisations de travail - Planificateurs	91
- Le monde d'avec - accompagnement des Cadres de Santé	93
- Grandir - Accompagnement des Faisant Fonction de Cadre de Santé	94
- Maîtres d'apprentissage	95
- Développer ses compétences managériales avec l'Action de Formation en Situation de travail	96
- Réaliser des entretiens professionnels et de formation. Intégrer, dans ses pratiques managériales, le management des compétences	98
- Évaluateurs : Initiation à la mise en œuvre de l'entretien professionnel annuel et à l'entretien de formation ainsi qu'aux lignes directrices de gestion	100

AXE 6 : FORMATIONS ET MISES À NIVEAU AUX PROGICIELS

- DPI SILLAGE	102
- WORD et EXCEL	103

FICHE – FORMATION : ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCES - NIVEAU 2



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, encadrement infirmier, infirmiers, aides-soignants, ambulanciers, masseurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, pédicures podologues, manipulateurs en électroradiologie, diététiciens.

Pré requis :

CADRE RÉGLEMENTAIRE NOTE N°2014-363

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 remplace la formation : « Gestes d'urgence avec Matériel » depuis l'arrêté du 3 mars 2006.

L'A.F.G.S.U. de niveau 2 est destinée aux professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du Code de la santé publique.

La validité de l'AFGSU de niveau 2 est de 4 ans. Un recyclage tous les 4 ans est organisé pour maintenir le niveau de compétences requis.

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

Programme, contenu et progression pédagogique :

- Module 1 – enseignements pratiques relatifs à la prise en charge des urgences potentielles
- Module 2 – enseignements pratiques relatifs à la prise en charge des urgences potentielles
- Module 3 – enseignements théoriques et pratiques relatifs aux risques collectifs

Formateurs : Assistants de formation du C.H.G.R. et CESU 35 (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du CHU de Rennes)

Moyens pédagogiques et techniques : cas concrets

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

AFGSU 2 - INITIALE	
1	29+30+21/01/2024
2	12+13+14/02/2024
3	16+17+18/04/2024
4	14+15+16/05/2024
5	21+22+23/05/2024
6	23+24+25/09/2024
7	08+09+10/10/2024

AFGSU 2 - RECYCLAGE	
1	04/04/2024
2	28/05/2024
3	13/06/2024
4	14/06/2024
5	24/06/2024
6	12/09/2024
7	19/09/2024
8	11/10/2024
9	15/10/2024
10	07/11/2024
11	28/11/2024
12	29/11/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régner, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : **21 heures** / 3 journées de 9h00 à 17h00 pour les formations initiales et

7 heures / 1 journée de 9h00 à 17h00 pour le recyclage.

Modalités : Groupe de **12 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION : ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCES - NIVEAU 1



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Tout personnel qui ne relève pas de la formation AFGSU niveau 2

Pré requis :

CADRE RÉGLEMENTAIRE – NOTE N°2014-363

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 remplace l'A.F.P.S. (Attestation de Formation aux Premiers Secours) depuis l'arrêté du 3 mars 2006.

La circulaire du 10 mai 2006 incite à former les personnels administratifs et techniques travaillant dans les établissements sanitaires et médico-sociaux (sans caractère obligatoire actuellement).

La validité de l'AFGSU de niveau 1 est de 4 ans. Un recyclage tous les 4 ans est organisé pour maintenir le niveau de compétences requis.

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

Programme, contenu et progression pédagogique :

- Module 1 – enseignements pratiques relatifs à la prise en charge des urgences potentielles
- Module 2 – enseignements pratiques relatifs à la prise en charge des urgences potentielles
- Module 3 – enseignements théoriques et pratiques relatifs aux risques collectifs

Formateurs : Assistants de formation du C.H.G.R. et CESU 35 (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du CHU de Rennes)

Moyens pédagogiques et techniques : cas concrets

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Evaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

AFGSU 1 - INITIALE	
1	23+24/01/2024
2	10+11/06/2024
3	02+03/12/2024

AFGSU 1 - RECYCLAGE	
1	05/04/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures / 2 journées de 9h00 à 17h00 pour les sessions initiales

7 heures / 1 journée de 9h00 à 17h00 pour les recyclages

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : SÉCURITÉ INCENDIE - RECYCLAGE



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Tous les personnels du CHGR

Pré requis :

CADRE RÉGLEMENTAIRE – NOTE N°2014-363

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 remplace l'A.F.P.S. (Attestation de Formation aux Premiers Secours) depuis l'arrêté du 3 mars 2006.

La circulaire du 10 mai 2006 incite à former les personnels administratifs et techniques travaillant dans les établissements sanitaires et médico-sociaux (sans caractère obligatoire actuellement).

La validité de l'AFGSU de niveau 1 est de 4 ans. Un recyclage tous les 4 ans est organisé pour maintenir le niveau de compétences requis.

Objectifs pédagogiques :

Permettre au personnel d'intervenir efficacement en cas de début d'incendie.

Programme, contenu et progression pédagogique :

Vérification des acquisitions initiales

- Les causes d'incendie, la combustion, le triangle du feu, la propagation.
- Les classes de feu : A, B, C, D (+ électrique), l'extinction

Les moyens de première intervention, extincteurs, RIA

La sécurité incendie dans votre établissement

- Inventaire des mesures de prévention mises en place dans l'établissement.
- Consignes générales d'incendie.
- Attitude à adopter en cas de début d'incendie.
- Le système de sécurité incendie.
- Les dégagements d'urgence
- La mise en sécurité (évacuation) dans les types U sur le plan vertical et sur le plan horizontal

Présentation théorique des différents types d'extincteurs :

- Extinction des 3 classes de feux (solide, liquide, gazeux)

Formateurs : Agents de sécurité incendie du CHGR

Moyens pédagogiques et techniques : théorie et cas concrets

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

Évaluation grâce à un cas concret

Sessions : Réalisation de sessions dans les lieux d'exercice professionnel

Se référer à l'encadrement pour planification in situ

Organisation des sessions avec l'équipe sécurité incendie du CHGR sous couvert de Monsieur PERDEREAU, Responsable Sécurité Incendie

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 1.5 heures

Modalités : Groupe d'agents selon les possibilités organisées par l'encadrement et l'équipe sécurité incendie

FICHE – FORMATION : SENSIBILISATION AUX SOINS EN SANTÉ MENTALE



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Professionnels ASH et personnels soignants

Objectifs pédagogiques :

Développer ses savoirs sur les pathologies en santé mentale et les troubles du comportement ainsi que ses capacités d'analyse afin de s'adapter aux situations difficiles rencontrées sur le terrain, avec la distance et la posture nécessaires

Programme, contenu et progression pédagogique :

- Repérer les attentes et les questionnements des participants, ainsi que les difficultés rencontrées.
- Identifier ses représentations et ses comportements dans la relation aux personnes atteintes de troubles psychiques ou du comportement.
- Mieux comprendre les principaux troubles psychiques, les pathologies psychiatriques associées et leurs manifestations et effets sur les comportements observés.
- Identifier les signes (physiques et psychiques) observables pour apprécier l'état clinique d'un usager et reconnaître les risques potentiels liés à sa pathologie psychiatrique.
- Comprendre l'organisation sectorielle au niveau du CHGR et les différentes modalités d'entrée des patients/usagers.
- Appréhender la notion de parcours du patient en souffrance psychique dans une démarche qualitative.
- Identifier la notion de posture professionnelle pour adapter l'accompagnement et la communication.
- Mieux se situer en qualité de professionnel non soignant auprès du public accueilli, orienté et accompagné et au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
- Favoriser les échanges entre les agents autour des pratiques quotidiennes.

Formateurs : Organisme IFSO

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	13+14+15/11/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 21 heures /3 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : REPÉRAGE, ÉVALUATION CLINIQUE ET AXES DE PRISE EN SOINS DU PSYCHOTRAUMATISME



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Psychiatres, psychologues, médecins, infirmières en psychiatrie

Objectifs pédagogiques :

- Identifier la clinique du psychotrauma dans ses différentes expressions et la temporalité
- Repérer les personnes à risque et initier une prise en charge
- Acquérir des compétences en psychopédagogie du psychotraumatisme

Programme, contenu et progression pédagogique :

Matin

- Généralités sur Trouble de Stress Post Traumatique
- Épidémiologie du TSPT
- Neurobiologie du trouble de stress post traumatique
- Dépistage du TSPT simple et TSPT complexe
- Dissociation

Après-midi :

- Les comorbidités
- Évaluation, échelles psychométriques
- Les différentes techniques de prise en charge spécifique du psychotraumatisme
- Les outils de stabilisation
- Préconisations pharmacologiques

Formateurs : Deux professionnels de la santé mentale, formateurs CHGR au CRPB

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint, vidéos

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	27/06/2024
2	18/11/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : **7 heures** /1 journée de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de **92 stagiaires** par session – formation inter établissements

FICHE – FORMATION : SENSIBILISATION AU PSYCHOTRAUMATISME



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Tous les professionnels pouvant être confrontés à des victimes de violences ou autres événements traumatogènes (santé, judiciaire, social, éducation...).

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des connaissances de base sur le sujet du psychotraumatisme
- Définir ce qu'est un événement potentiellement traumatique
- Réaction immédiate adaptée / Stress aigu / TSPT
- Connaître les facteurs de risques et les facteurs protecteurs
- Repérer les principaux signes cliniques du trouble de stress post traumatique
- Les spécificités chez l'enfant
- Comprendre la dissociation
- Accueillir la parole : connaître quelques outils de stabilisation
- Connaître les différentes techniques de PEC spécifiques du psychotraumatisme
- Orienter la personne grâce à la carte des possibles : mind map des parcours de soin possibles

Programme, contenu et progression pédagogique :

Cette formation est une sensibilisation aux notions de troubles de stress post traumatique. Elle permet au participant de s'adapter aux situations rencontrées dans sa pratique quotidienne. Cette formation permet d'identifier et repérer plus facilement les TSPT pour être en capacité d'orienter rapidement la personne vers une offre de soin adaptée.

Formateurs : Deux professionnels de la santé mentale, formateurs CHGR au CRPB

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint, vidéos

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	13/06/2024
2	24/09/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 3.5 heures /0.5 journée de 13h30 à 17h00

Modalités : Groupe de 92 stagiaires par session – formation inter établissements

FICHE – FORMATION : SOINS TCA TROUBLES DES CONDUITES ALIMENTAIRES



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Psychiatres, Médecins généralistes, Psychologues, IDE, IPA.

Objectifs pédagogiques : Se former à la PEC spécifique des TCA dans une approche somato-psychique

Programme, contenu et progression pédagogique :

- Actualiser les concepts théoriques de la clinique des patients souffrant de TCA (Anorexie-Boulimie)
- Connaître les modèles d'accompagnements spécifiques
- Acquérir des connaissances sur une clinique psychiatrique complexe
- Revoir les bases de la PEC somatique

Formateurs :

CHARLES Camille-Psychologue-CTJ TCA CHGR

Docteur CHEVALIER-LATREUILLE Françoise-Psychiatre- CTJ TCA- Cheffe de pôle PAP-CHGR

MOUAZE Virginie- IDE CTJ TCA- CHGR

MILCENT Savana- Psychomotricienne- CTJ TCA- CHGR

PRIME Peggy- IDE CTJ TCA-CHGR

Médecin Nutritionniste

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint, vidéos et cas concret

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	27+28/03/2024
2	21+22/11/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : FACE À LA SEXUALITÉ : QUELLE ATTITUDE SOIGNANTE ADOPTER ?



La sexualité des personnes soignées dans les institutions reste un sujet dont l'abord est complexe caractérisé par de l'incompréhension, une diversité des représentations de chacun et des tabous.

▸ Parler de sexualité suppose de prendre en compte la subjectivité du regard porté par les tiers et par la société sur l'attitude sexuelle d'autrui.

▸ S'agissant de personnes hospitalisées en santé mentale, ce regard est marqué par un souci de santé publique de protection des personnes vulnérables.

▸ Si le droit pose le principe du libre exercice de la sexualité entre adultes consentants, hors du regard des autres, de nombreuses questions juridiques et éthiques interrogent le respect et la mise en œuvre de ce droit.

Publics concernés et condition d'accès à la formation : soignants du CHGR

Pré requis : pas de pré requis

Objectifs pédagogiques :

Informier et former les soignants pour des réponses en adéquation avec le droit des patients

- Spécifier le cadre juridique.
- Appréhender ou dépasser le tabou de la sexualité.
- Amener les professionnels à contextualiser et à interroger les pratiques et leurs représentations face à la sexualité des patients.
- Identifier ses propres représentations sur la sexualité et celle des personnes hospitalisées
- Clarifier les différentes problématiques liées à la sexualité en institution.
- Aborder la dimension éthique, déontologique et la notion de responsabilité.
- Définir les enjeux et les limites de l'intervention des professionnels dans la sexualité d'autrui.

Formateurs : Johanne OBERLIN, Psychologue clinicien(ne) - AFAR

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	25+26/03/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 à 15 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : LE RÉTABLISSEMENT EN SANTÉ MENTALE ET LA RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE



Le rétablissement et l'inclusion des personnes souffrant de troubles psychiques sont à l'heure actuelle considérés comme des priorités en santé mentale. Cette formation s'adresse à tout professionnel pouvant être amené à accompagner des personnes présentant un handicap psychique, et exerçant dans le secteur sanitaire, médico-social ou social.

Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Soignants et professionnels exerçant en structures sanitaires et médico-sociales auprès de personnes avec troubles psychiques. Inscription préférable d'au moins 2 professionnels d'une même équipe.

Pré requis : pas de pré requis

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- D'expliquer la notion de handicap psychique (**séquence 1**)
 - o Connaître les différents types de handicap
 - o Connaître les principaux signes cliniques des troubles psychiques
 - o Identifier les retentissements fonctionnels de ces troubles
 - De comprendre la notion de rétablissement en santé mentale (**séquence 2**)
 - o Construire une définition du concept de rétablissement en santé mentale
 - o Intégrer dans sa pratique une posture orientée rétablissement
 - De comprendre la notion de réhabilitation psychosociale (**séquence 3**)
 - o Connaître les principes de la réhabilitation psychosociale
 - o Comprendre les objectifs de la réhabilitation psychosociale et ses domaines d'intervention
- Nommer et distinguer les moyens d'évaluation et d'accompagnement de la réhabilitation psychosociale.

Formateurs : Formateurs internes CHGR du C3RB

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	19+26/11/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 à 15 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : L'ÉVALUATION EN RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE



L'évaluation joue un rôle fondamental en amont du processus de réhabilitation psychosociale. Elle sert à élaborer, en collaboration avec la personne concernée, son projet d'accompagnement. Cette évaluation va au-delà de l'analyse des compétences ; elle englobe la prise en compte des préoccupations exprimées, l'évaluation de la situation sous différents angles, tant du point de vue des professionnels que de la personne elle-même.

Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Professionnels des structures sanitaires et médico-sociales :

- Intervenant auprès de personnes vivant avec des troubles psychiques.
- Souhaitant intégrer cette échelle d'évaluation dans leur pratique.

Inscription préférable d'au moins 2 professionnels d'une même équipe.

Pré requis : Connaissance du handicap psychique et formation aux principes de base de la réhabilitation psychosociale.
Engagement à un travail personnel entre les deux sessions.

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants seront capables de:

- Savoir replacer la notion d'évaluation dans la démarche d'accompagnement en RPS
 - o Connaître la notion de handicap psychique
 - o Connaître la notion de rétablissement en santé mentale
 - o Connaître la notion de réhabilitation psychosociale
- Comprendre la notion d'évaluation et son intérêt dans l'accompagnement des personnes concernées par des troubles psychiques
 - o Comprendre la notion d'évaluation en réhabilitation psychosociale et son utilité
 - o Connaître la posture professionnelle adéquate à adopter concernant l'évaluation en réhabilitation psychosociale
 - o Comprendre les différents domaines d'évaluations, leur modalité de restitution, et les intégrer dans le parcours des personnes concernées
- Appréhender les différents outils d'évaluation qui peuvent être utilisés
 - o Comprendre l'intérêt de l'évaluation médicale
 - o Comprendre l'intérêt de l'évaluation fonctionnelle
 - o Comprendre l'intérêt de l'évaluation neuropsychologique
- Comprendre l'élaboration du plan d'accompagnement individualisé
 - o Savoir restitution l'évaluation à la personne concernée

Savoir co-construire le parcours d'accompagnement avec la personne concernée.

Formateurs : Formateurs internes CHGR du C3RB

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	12+17/12/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : **14 heures** /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de **12 à 15 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION :

MICHAEL'S GAME



Tout un chacun est sujet aux erreurs d'interprétation. Cependant, quand ces erreurs se répètent, génèrent de la souffrance, et que les processus de pensées se rigidifient, cela peut majorer les symptômes productifs des personnes concernées par des troubles psychotiques. Une proposition pour flexibiliser son mode de raisonnement : entraîner ses capacités à générer des hypothèses en jouant au « Michael's Game ».

Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Professionnels des structures sanitaires et SAMSAH :

-Intervenant auprès de personnes vivant avec des troubles psychiques.

-Souhaitant intégrer ce soin de réhabilitation psychosociale dans leur pratique

Inscription préférable d'au moins 2 professionnels d'une même équipe.

Pré requis : Connaissance du handicap psychique et formation aux principes de base de la réhabilitation psychosociale.

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- Comprendre le contexte et les aspects théoriques qui sous-tendent l'utilisation du « Michael's Game »
 - o Définir la notion de handicap psychique
 - o Définir la notion de rétablissement et intégrer dans sa pratique professionnelle une posture orientée rétablissement
 - o Connaître la notion de réhabilitation psychosociale
 - o Situer le Michael's Game au décours du parcours de rétablissement de la personne concernée par les troubles psychiques
- Comprendre les principes théoriques fondamentaux du « Michael's Game »
- Connaître les objectifs et indications du Michael's Game
- Savoir animer le « Michael's game » en adoptant la posture professionnelle adéquate.

Formateurs : Formateurs internes CHGR du C3RB

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	03/12/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rognier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 7 heures /1 journée de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 à 15 stagiaires par session

FICHE – FORMATION :



ELADEB

L'ELADEB est un outil d'auto-évaluation qui permet à la personne d'exprimer ses difficultés et ses besoins dans tous les domaines de la vie quotidienne. Elle peut être utilisée dans le cadre de l'évaluation en Réhabilitation Psychosociale (RPS) et vise à soutenir le projet de rétablissement de la personne en situation de handicap psychique.

Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Professionnels des structures sanitaires et médico-sociales

-Intervenant auprès de personnes vivant avec des troubles psychiques.

-Souhaitant intégrer cette échelle d'évaluation dans leur pratique.

Inscription préférable d'au moins 2 professionnels d'une même équipe.

Pré requis : Connaissance du handicap psychique et formation aux principes de base de la réhabilitation psychosociale.

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le contexte et les aspects théoriques qui sous-tendent l'utilisation de l'ELADEB
 - o Définir la notion de handicap psychique
 - o Définir la notion de rétablissement et intégrer dans sa pratique professionnelle une posture orientée rétablissement
 - o Connaître la notion de réhabilitation psychosociale
- Situer l'ELADEB au décours du parcours de rétablissement de la personne concernée par les troubles psychiques
 - o Connaître l'intérêt de l'évaluation en RPS
 - o Identifier la place de l'ELADEB dans le processus d'évaluation
 - o Comprendre l'intérêt et les objectifs de l'utilisation de l'ELADEB

Mettre en pratique l'ELADEB

Formateurs : Formateurs internes CHGR du C3RB

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	05/09/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 7 heures /1 journée de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 à 15 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : APPROCHE PSYCHO-CRIMINOLOGIQUE DES CONTEXTES CONJUGAUX VIOLENTS



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Tout professionnel du CHGR concerné dans sa situation professionnelle par le thème de formation proposé.

Objectifs pédagogiques :

Comprendre, repérer, accompagner les personnes en situation de violences conjugales.

Programme, contenu et progression pédagogique :

- Exposé théorique et échange avec le groupe. Présentation d'outils cliniques de repérage, d'analyse et d'orientation.
- Les violences conjugales : - Ce qu'elles ne sont pas ; - Ce qu'elles sont : un système d'emprise par des stratégies de prise de contrôle sur toutes les dimensions ordinaires du quotidien conjugal et parental
- Sortir de l'emprise : Des parcours et des impasses multiples, coté auteurs/victimes, des difficultés systémiques, disciplinaires et professionnelles coté intervenants.

Formateurs :

- M. L. VILLERBU Professeur Émérite, Psychologue psycho-criminologie et psycho-victimologie, expert. Cabinet-Psy 44 rue du chêne Morand 35510 Cesson-Sévigné. Président de la SBPCPV.
- M. P. PIGNOL, psychologue psycho-criminologie et psycho-victimologie, docteur en psychologie 21 rue du Dr Ferrand 35200 Rennes. Vice-président de la SBPCPV

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	12+13/02 +14/03/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : **21 heures** /3 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de **12 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION : PSYCHIATRIE DE LA PERSONNE ÂGÉE



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Professionnels des EHPAD – Personnel soignant non médical

Objectifs pédagogiques :

Sensibiliser les soignants des EHPAD aux pathologies psychiatriques, afin de s'adapter aux situations rencontrées sur le terrain, avec la distance et la posture adéquate

Programme, contenu et progression pédagogique :

- Repérer les attentes et les questionnements des participants ainsi que les difficultés rencontrées
- Mieux comprendre les principaux troubles psychiques, les pathologies psychiatriques associées et leurs manifestations et effets sur les comportements observés
- Identifier la notion de posture professionnelle pour adapter l'accompagnement et la communication

Formateurs :

Équipe Mobile d'Appui et d'Évaluation Psychiatrie de la Personne Âgée :

Dr MAHOUE, Mme DEBERLES et Mme TAUDIN (Infirmières Diplômées d'État) et Mme GEFFRAULT (Aide- Soignante)

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint, vidéos et cas concrets

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date	session	date
1	13/02/2024	6	17/09/2024
2	19/03/2024	7	02/10/2024
3	16/04/2024	8	12/11/2024
4	28/05/2024	9	27/11/2024
5	25/06/2024	10	03/12/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 7 heures /1 journée de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : PRÉVENTION DES SITUATIONS À RISQUES ET PACIFICATION DES ÉTATS DE CRISE OMEGA



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Tous les professionnels du CHGR

Objectifs pédagogiques :

Cette formation vise à développer chez les professionnels des habiletés et modes d'intervention pour prévenir les situations à risques, pacifier les états de crise et assurer sa sécurité comme celle des patients en situation d'agressivité.

Améliorer sa pratique professionnelle dans le repérage des situations de violence

- Identifier les situations à risque au sein de son milieu de travail
- Choisir et prendre les dispositions nécessaires pour une protection physique appropriée pour le professionnel et le patient

Mettre en œuvre les conduites à tenir dans le respect de l'éthique professionnelle et soignante

- Communiquer efficacement avec ses collègues de travail, le groupe d'intervention d'urgence dans l'objectif de résoudre la crise
- Sélectionner et appliquer le mode d'intervention verbal et psychologique le plus approprié
- Mettre en œuvre la pacification, une démarche centrée sur la personne
- Garantir la qualité des soins dispensés en respectant la dignité des personnes soignées
- Renforcer la qualité de vie au travail et optimiser les compétences mobilisées

Programme, contenu et progression pédagogique :

La formation :

S'appuie sur 4 valeurs : La sécurité - Le respect - Le professionnalisme - La responsabilisation

S'organise autour de 5 principes : Évaluer la situation - Se protéger - Prévoir l'aide nécessaire à la résolution de l'intervention - Se centrer sur la personne avec empathie et respect - Prendre le temps nécessaire

Formateurs : IRAP Santé – binôme de formateurs

Moyens pédagogiques et techniques :

La formation est dispensée par un binôme de professionnels experts en la matière, en interaction avec les participants.

Aussi, tout au long de la formation alternent :

- Des moments d'échanges et de partages autour du vécu professionnel des participants
- Du travail en équipe
- De la réflexion individuelle
- Des apports théoriques
- Des apports d'outils et de méthodes
- Des jeux de rôles et des mises en situations professionnelles favorisant l'apprentissage
- Des démonstrations et de la mise en pratique de gestes physiques
-

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	ANNULÉ 30+31/01 + 01+02/02/2024
2	13+14+15+16/02/2024
3	12+13+14+15/03/2024
4	14+15+16+17/05/2024
5	28+29+30+31/05/2024
6	11+12+13+14/06/2024
7	18+19+20+21/06/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régner, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : **28 heures** /4 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de **12 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION :

PRÉVENTION DU RISQUE SUICIDAIRE

MODULE : INTERVENTION DE CRISE



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Professionnel de santé ou psychologue ayant une pratique professionnelle régulière au contact de personnes en crise psychique dont suicidaire.

Pré requis : travailler dans le champ sanitaire

- L'inscription doit être VOLONTAIRE. L'objet de la formation nécessite un investissement personnel qui ne peut être adapté à un contexte contraint.
- La formation ne répond pas à une démarche thérapeutique personnelle mais à former des intervenants auprès de personnes en souffrance psychique. Aussi, si la thématique est difficile à aborder, il est préférable de différer la formation à une prochaine session.

Objectifs pédagogiques :

- Distinguer l'état de la personne (vulnérabilité, état de crise)
- Évaluer au moyen d'une investigation clinique adéquate l'urgence (imminence du passage à l'acte) le degré de dangerosité (léthalité du moyen), et de risque de passage à l'acte
- Faire baisser l'intensité de la crise
- Prévenir le passage à l'acte
- Organiser la prise en charge à court terme en fonction de la nature de la crise

Programme, contenu et progression pédagogique :

Former ou renforcer des compétences professionnelles à l'intervention de crise auprès de personnes en situation de crise psychique ou suicidaire.

Formateurs : agents du CHGR formateurs régionaux en prévention du suicide

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint, et cas concrets

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	23+24/05/2024
2	20+21/06/2024
3	20+24/09/2024
4	04+05/11/2024
5	05+06/12/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Tout public

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information.
- Mieux faire face aux comportements agressifs

Programme, contenu et progression pédagogique :

La formation apprend comment fournir un soutien initial aux personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale.

MODULE 1 : Introduction à la santé mentale et aux Interventions - Premiers Secours en Santé Mentale - Dépression

MODULE 2 : Plan d'action PSSM pour la dépression et la crise suicidaire - Troubles anxieux

MODULE 3 : Plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de paniques et choc post traumatique - Troubles psychotiques

MODULE 4 : Plan d'action PSSM pour les troubles psychotiques - Trouble lié à l'utilisation de substances - Plan d'action PSSM pour le trouble lié à l'utilisation de substances

Conclusion

Formateurs : Un formateur du CHGR agréé par PSSM France

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date	Session	date
1	18+19/01/2024	6	17+18/06/2024
2	15+16/02/2024	7	16+17/09/2024
3	14/15/03/2024	8	14+15/10/2024
4	15+16/04/2024	9	14+15/11/2024
5	13+14/05/2024	10	09+10/12/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures / 2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : PSYCHIATRIE TRANSCULTURELLE



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Personnels soignants du CHGR

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre l'histoire et l'évolution de l'approche ethnopsychiatrique ;
- Définir la spécificité de la culture d'Afrique subsaharienne ;
- Comprendre l'impact de la migration sur la santé des migrants ;
- Acquérir des repères pour identifier les troubles psychotraumatiques lors de l'accueil des demandeurs d'asile ;
- Appréhender les relations entre les troubles des enfants et la culture d'origine des parents ;
- Comprendre, dans cette situation migratoire, les troubles de la parenté, le processus de deuil, les ruptures familiales, les échecs scolaires ;
- Acquérir de nouveaux outils de travail afin de faciliter la relation soignant-soigné ;
- Connaître et comprendre l'histoire des Gens du voyage en France ;
- Comprendre le fonctionnement de la communauté et de la famille tsigane ;
- Savoir communiquer avec des patients et familles de différentes communautés des Gens du voyage en situation d'accueil, de soins et de conseil ;
- Comprendre le fonctionnement de la société roumaine, le système scolaire et médical ;
- Comprendre le fonctionnement de la société syrienne, le système scolaire et médical ;
- Connaître les systèmes de pensée et de croyance en Asie ;
- Comprendre le poids de la représentation culturelle dans la prise en charge du patient et de sa famille.

Programme, contenu et progression pédagogique :

Formateurs : Organisme AFAR

Moyens pédagogiques et techniques :

Exposés théoriques et apports didactiques en alternance avec les temps d'échanges ;

Une activité d'analyse des pratiques professionnelles :

- Des revues de dossiers et analyse de cas : analyses des situations réelles apportées par les participants ;
- Des mises en situations professionnelles (simulations) ;
- Des séances de débriefing sur le vécu, les attitudes et les contre attitudes ;

Des discussions interactives et des échanges sous la conduite de l'intervenant à partir des pratiques des participants.

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émergence
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	08+09+10/04 + 23+24/05/2024
2	23+24/09 + 08/10 + 14+15/10/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 42 heures /5 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : ENTRETIENS MOTIVATIONNELS



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Personnels soignants du CHGR

Objectifs pédagogiques :

Mettre en place et pratiquer l'entretien motivationnel en Psychiatrie

Programme, contenu et progression pédagogique :

Découvrir l'entretien motivationnel dans sa globalité

Expérimenter la façon fondamentale de communication « écouter »

Expérimenter l'empathie

Étudier la notion « valoriser l'autonomie » et faire l'expérience du « réflexe correcteur » à éviter en entretien motivationnel

Étudier et expérimenter les stades du changement, « l'ambivalence » et la balance décisionnelle

Explorer et comprendre les motivations du patient et discours changement

Étudier et expérimenter les trois moyens fondamentaux de communication

Expérimenter l'entretien motivationnel de manière simple

Découvrir et expérimenter des outils de l'entretien motivationnel

Formateurs : Organisme MORADI Formation

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Métaplan, brainstorming, cas concrets, entraînements, diaporama, groupe d'échange, modelage, jeux de rôle

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à un QCM et scrapbooking
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	19+20+21/02/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 21 heures /3 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : BIENTRAITANCE EN SANTÉ MENTALE



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Personnels médicaux, encadrement des soignant, professionnels paramédicaux, ASH exerçant en psychiatrie générale, infanto-juvénile, maison d'accueil spécialisée

Objectifs pédagogiques :

- Clarifier le concept de bientraitance
- Situer le rôle des professionnels et des institutions dans le respect des patients
- Identifier les éléments fondamentaux d'une prise en charge bientraitante au quotidien
- Repérer les différents types de maltraitance et analyser les facteurs de risque

Formateurs : Organisme INFOR Santé

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	21+22/03/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : INTERVENTION AUPRES DES PATIENTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Médecins, paramédicaux, assistantes sociales

Cette formation est ouverte à tout professionnel en contact avec les publics ciblés par la formation (hospitalisation adulte, PEA, MAS...).

Objectifs pédagogiques :

- Présenter aux participants les textes et recommandations de l'HAS et de l'ANESM
- Présenter les diagnostics et les évaluations fonctionnelles détaillées, les échelles et tests à utiliser (ADOS, ADI, AAPEP, CARS, EFI...)
- Apporter des connaissances théoriques et pratiques
- Aborder les particularités des personnes avec autisme (cognitives, sensorielles...), ainsi que les troubles de la communication
- Prévenir et gérer les comportements inadaptés
- Apprendre à construire un projet personnalisé d'intervention
- Permettre aux soignants d'engager une prise en charge spécifique
- Analyser les situations qui questionnent

Programme, contenu et progression pédagogique :

Formateurs : Organisme THALEA Formations

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint et mises en situation

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	21+22/03 + 11+12/04/2024
2	14+15/05 + 27+28/05/2024
3	23+24/09 + 07+08/10/2024
4	04+05/11 + 18+19/11/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 28 heures /4 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : ENTRETIEN INFIRMIER EN PSYCHIATRIE



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Personnel Infirmier

Pré requis :

Il est recommandé d'avoir au moins 3-4 ans d'expérience dans un service de psychiatrie.

Tous infirmiers exerçant au moment de la formation, dans un contexte où l'entretien infirmier est possible.

CMP : participation de préférence, une fois en poste au CMP.

Objectifs pédagogiques :

L'entretien, temps relationnel privilégié, est un support et outil quotidien dans le processus de soin, tant pour apprécier où en est le patient que pour participer à le faire évoluer.

Cette pratique individuelle nécessite l'acquisition de capacités, à savoir :

- mener des entretiens formels auprès de personnes ayant des maladies psychiques et leurs entourages,
- travailler sur la posture soignante,
- mobiliser des outils et techniques pertinents, spécifiques à la psychiatrie, dans une approche intégrative,
- analyser de cas concrets récoltés par les infirmiers,
- s'exercer à la relation duelle et le travail approfondi sur les contours de cette relation de soin spécifiquement infirmier,
- mobiliser l'expérience vécue à l'endroit d'un corps souffrant dans sa matérialité,
- travailler la redéfinition d'un rôle social et des composantes psychiques par la mise en mots et en sens

Formateurs : MORADI formations

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, MétaPlan®, brainstorming, cas concrets, entraînements, diaporama, groupe d'échange, world café, scrapbooking, jeux de rôle.

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Feuilles d'émargement
- QCM et scrapbooking, moyen permettant d'apprécier les représentations sociales
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	18+19/09 + 02+03/10 + 14+15/10 + 25+26/11/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 56 heures /8 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Tout professionnel médical et soignant impliqué dans l'éducation thérapeutique des patients.

Objectifs pédagogiques :

- Situer l'éducation thérapeutique dans le concept global de l'éducation à la santé
- Développer des savoir être et des savoir-faire dans le champ de l'éducation thérapeutique
- Élaborer une démarche en éducation thérapeutique en santé mentale et en secteur psychiatrique
- Mettre en œuvre un programme d'éducation thérapeutique du patient
- S'initier aux attitudes et aux techniques de communication favorisant l'expression, une recherche
- D'autonomie, un bien-être et une meilleure qualité de vie du patient
- Concevoir et animer des séances éducatives à l'aide des outils les plus appropriés
- Développer des perspectives transdisciplinaires et coopératives pour la pratique de l'ETP et
- D'évaluation des pratiques

Programme, contenu et progression pédagogique :

- **1^{er} module** : « du diagnostic éducatif à l'évaluation »
Compétences finales attendues : élaborer une démarche d'éducation dans le cadre d'une prise en charge pluri-professionnelle
- **2^{ème} module** : « de la séance éducative au programme d'éducation thérapeutique »
Compétences finales attendues :
 - mettre en œuvre et évaluer un programme d'éducation thérapeutique
 - animer des séances d'éducation individuelles ou collectives

Formateurs : Organisme MORADI Formations

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	27+28+29/05 + 24+25+26/06/2024
2	03+04/09 + 17+17/09 + 30/09 + 01/10/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 42 heures /6 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : PRISE EN CHARGE DES CONDUITES ADDICTIVES



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Personnel soignant, médical, paramédical et administratif travaillant auprès de patients.

Objectifs pédagogiques : Améliorer les compétences en addictologie des professionnels du CHGR.

Objectifs spécifiques :

- Ajuster la posture professionnelle et interroger les représentations.
- Identifier les spécificités de l'accompagnement des patients en addictologie.
- Connaître les concepts généraux de l'addictologie et de la réduction des risques et des dommages.
- Améliorer les connaissances des addictions avec ou sans produits et leurs retentissements somatopsychiques.
- Améliorer la connaissance du réseau en addictologie au sein et en dehors du CHGR.
- Appréhender les traitements de substitution aux opiacés (TSO).

Programme, contenu et progression pédagogique :

- définition des concepts en addictologie
- fonctionnement des prises en charge
- connaissances sur l'alcool, les autres substances, les traitements de substitution aux opiacés

Formateurs :

Dr M. SOULAS – Psychiatre - ELSA/CSAPA Consultations avancées zones blanches
F. THEBAULT – IDE - ELSA/CSAPA Consultations avancées zones blanches
M. CHESNEL – IDE - ELSA/CSAPA Périnatalité
Dr Sophie MESSAGER – Psychiatre - CSAPA/Coordination PoSRAJ
Cécile PEOC'H – Psychologue - CSAPA Envol/Unité d'hospitalisation temps complet « Les Iris »
Professionnels CSAPA Melaine ; Professionnels CJC ; Professionnels Envol
C. LOAEC et S. BESNARD – IDE Centre accueil de jour/Référents dispositif guichet unique
Pr MOIRAND ou Dr LE LAN
Gaëlle GOURDEN – CAARUD

Moyens pédagogiques et techniques : Powerpoint et cas cliniques

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	17+18+19/04/2024
2	En cours d'élaboration si besoin exprimé

Modalités :

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : **21 heures** /3 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : groupe de **14 stagiaires** par session (CHGR exclusivement). Si la taille du groupe est inférieure à 10 participants, la session sera reportée. Objectif de former des groupes mixtes au regard des professions et des pôles/unités d'appartenance des inscrits

FICHE – FORMATION : ASH ET GRAND ÂGE : ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES POUR MIEUX ACCOMPAGNER



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

- Agents des services hospitaliers (ASH) en poste, exerçant en EHPAD, en USLD (unité de soins de longue durée) des établissements de santé et en SAAD depuis au moins trois mois à la date de début de la formation.

Pré requis : Pas de condition de qualification pré-requis

Objectifs pédagogiques :

- Apporter les connaissances de base indispensables pour participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée, sous la responsabilité d'un cadre de santé et en collaboration avec l'ensemble des soignants ;
- Aider une personne âgée dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie ;
- Réaliser des soins d'hygiène et de confort quotidiens en utilisant des techniques appropriées.

Programme, contenu et progression pédagogique :

La formation d'une durée totale de 70h est composée de quatre modules qui peuvent être suivis de manière continue ou discontinue sur une période maximum de deux mois.

Module 1 : Prendre soin de la personne âgée (17h)

Module 2 : Répondre aux besoins de la personne âgée (18h)

Module 3 : Protéger la personne âgée (7h)

Module 4 : Aider à la réalisation des soins auprès d'une personne âgée (21 h)

Une journée de formation de 7 h programmée à distance de fin de la formation permet de réaliser un bilan des acquis de la formation (retour d'expérience).

Formateurs : Magali LE BRIS et Florianne GARIEPUY, cadres de santé formateurs, assurent l'ingénierie pédagogique de la formation et le suivi des apprenants.

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, apports de connaissances, simulations, ateliers cliniques, analyse de pratique

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	02+03+04/04 + 08+09+10/04 + 15+16+17/04 + 23/05/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 70 heures /10 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : DROITS DES PATIENTS ET DE LEUR ENTOURAGE



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Professionnels médicaux, encadrement de soins, paramédicaux, représentants des usagers, assistantes-sociales, psychologues

Objectifs pédagogiques :

Connaître le cadre réglementaire concernant les droits des patients pour les intégrer au quotidien dans les pratiques soignantes et initier des améliorations dans la communication entre professionnels de santé, usagers et/ou leur famille.

Programme, contenu et progression pédagogique :

- Connaître le cadre juridique liées aux droits des patients et de leur entourage, au regard des lois du 4 mars 2002, du 5 juillet 2011 et du 27 septembre 2013, le plan santé mentale 2011-2015, la loi de santé de janvier 2016 ;
- Identifier les enjeux éthiques et qualité (exigences légales et recommandations HAS) autour des droits et de l'information des patients en psychiatrie ;
- Savoir informer :
 - Développer ses capacités relationnelles, d'écoute, de communication pour mettre en œuvre l'information ;
 - Se préparer à informer et/ou annoncer un dommage associé aux soins à des patients et leur entourage pris en soin en santé mentale
 - Savoir mettre en œuvre la procédure d'organisation pour l'annonce d'un dommage lié aux soins dans le respect du dispositif réglementaire ;
- Mettre en œuvre la traçabilité de l'information et/ou de l'annonce dans un cadre pluridisciplinaire et le respect de l'application des droits et de l'information des patients (accès au dossier patient, droit à l'information, réclamations, charte du patient hospitalisé, les modes d'hospitalisation et les voies de recours, ...).

Formateurs : GRIEPS

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, débats et échanges avec les professionnels

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	14+15/03/2024
2	17+18/10/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR EN PSYCHIATRIE



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Pré requis :

Objectifs pédagogiques :

- Permettre aux participants de repérer la douleur en santé mentale (chez patients communicants/dyscommunicants).
- Analyser les mécanismes physio-pathologiques de la douleur
- Savoir reconnaître les différents types de douleur
- Présenter le cadre juridique et les missions du CLUD.
- Prendre en compte les objectifs de la certification (pratiques exigibles prioritaires)
- Présenter des différents outils d'évaluation (kit d'évaluation de la douleur du CHGR) et de transmissions orales et écrites – dossier informatisé patient et fiches protocoles sur intranet CHGR
- Décrire les spécificités de la prise en charge de la douleur (aigüe et chronique) en santé mentale en fonction de certaines pathologies psychiatriques
- Décrire les traitements médicamenteux (pharmacologie) et non médicamenteux validés et proposés au CHGR.
- Sensibiliser aux : droits, information et éducation du patient/son entourage.
- Reconnaître et accepter les limites soignantes.
- Présenter la prise en charge de la douleur en fin de vie (protocoles, convention)

Programme, contenu et progression pédagogique :

Formateurs : Membres du CLUD (IDE, AS, masseur-kinésithérapeute, psychologue, psychomotricienne, médecin, pharmacien).

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	11/04/2024
2	13/06/2024
3	10/10/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 7 heures /1 journée de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : SOINS TECHNIQUES ET SOINS SOMATIQUES



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Personnel soignant infirmier.

Objectifs pédagogiques :

- Actualiser les pratiques professionnelles dans la prise en soin des patients.
- Permettre aux professionnels de pratiquer en simulation afin de développer leurs habilités ;
- Comprendre les responsabilités de chacun dans la prise en charge globale et pluri- professionnelle des bénéficiaires de soins

Programme, contenu et progression pédagogique :

Jour 1 :

Accueil et présentation.

Introduction

Rappel théoriques : occlusion intestinale, syndrome de levée d'obstacle, sepsis, choc septique, infections acquises/nosocomiales, COVID, douleurs thoraciques

Analyse de situation : infectieux et thermorégulation – élimination : globe vésicale et constipation

Ateliers cliniques : pose de voie veineuse périphérique, pose de sonde urinaire

Conclusion

Jour 2 :

Bilan intermédiaire

Rappels théoriques : constipation, syndrome métabolique, douleur, soins bucco-dentaires

Analyse de situation

Ateliers cliniques : pose de voie veineuse périphérique et PSE – sondage intermittent et utilisation du bladderscan

Analyse de situation : cardiologie et hémodynamique, pneumologie et ventilation

Rappels théoriques : recueil des paramètres vitaux

Conclusion et bilan final

Formateurs :

Professeur Jean-Marc TADIE, Professeur MCU-PH, médecin anesthésiste-réanimateur, Service des Maladies Infectieuses et Réanimation Médicale, CHU Rennes.

Dr Véronique AFFOLTER, médecin somaticienne au CHGR de Rennes.

Mme Clémentine LOUIS infirmière au Pôle Saint Hélier en rééducation neurologique.

Mme Karine BRILLET infirmière au CHU de Rennes en Maladie de l'appareil digestif (Lamennais)

Mme Véronique LAURENT : cadre de santé formatrice ayant une expérience en SSR.

Mr Olivier BECOUZE : cadre de santé formateur responsable des UE en lien avec l'anatomie et la physiologie.

Mr Rafik BOUREK : cadre de santé formateur ayant une expérience en psychiatrie.

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, ateliers, cas concrets, analyse de situation

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	04/06 + 11/06/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : PICC LINE - **NOVICE**



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Personnel soignant infirmier

Objectifs pédagogiques :

Actualiser les pratiques professionnelles dans la prise en charge des patients porteurs d'un picc-line dans les services de soins du CHGR ;

Permettre aux professionnels de pratiquer en simulation la réfection d'un pansement et le prélèvement sanguin sur picc-line afin de développer leurs habilités ;

Objectifs spécifiques :

Comprendre le fonctionnement de ce dispositif et les règles de sécurité de ce soin technique et complexe.

Pratiquer lors d'ateliers de simulation, les gestes techniques sur la réfection du pansement, le changement des valves et le prélèvement veineux afin de mobiliser les connaissances en termes d'hygiène et d'asepsie et ainsi améliorer sa pratique.

Programme, contenu et progression pédagogique :

À noter que la formation devra aborder, dans une dynamique transversale, l'importance de la surveillance clinique et de la traçabilité de ce soin réalisé qui entreront dans les critères de validation du DPC des professionnels.

- Approche pédagogique centrée sur l'apprenant et en lien direct avec les situations professionnelles qu'il est amené à rencontrer.
- Pédagogie active, qui mobilise à la fois les connaissances antérieures de chaque stagiaire et ses acquis professionnels à l'aide d'une auto-évaluation et favorise la montée en compétence tout au long de la formation. Interactions au sein du groupe de stagiaires, sollicitées et soutenues par les formateurs, permettant une co-construction des savoirs et une meilleure intégration personnelle.
- Programme, construit en partenariat avec l'équipe opérationnelle d'hygiène.

Formateurs :

Nathalie Lafforgue, Praticien hospitalier hygiéniste du CHGR

Nathalie Gloux-Courjault, Cadre de santé du CHGR

Cadre de santé formateur en soins infirmiers

Infirmier expérimenté, intervenant régulier en institut de formation

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint, quizz, remobilisation des acquis, actualisation des habiletés techniques par entraînement en ateliers cliniques

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émergence
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	Pas de session en 2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 7 heures /1 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : PICC LINE - EXPERT



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Personnels soignants infirmiers

Pré requis : Avoir bénéficié de la formation PICC-LINE NOVICE

Objectifs pédagogiques :

Consolider les habiletés gestuelles acquises en session *picc-line* novice.

- Actualiser les pratiques professionnelles dans la prise en charge des patients porteurs d'un *picc-line* dans les services de soins du CHGR.
- Permettre aux professionnels de pratiquer en simulation la réfection d'un pansement et le prélèvement sanguin sur *picc-line* afin de développer leurs habiletés.

Objectifs spécifiques :

- Comprendre le fonctionnement de ce dispositif et les règles de sécurité de ce soin technique et complexe.
- Pratiquer lors d'ateliers de simulation, les gestes techniques sur la réfection du pansement, le changement des valves et le prélèvement veineux afin de mobiliser les connaissances en termes d'hygiène et d'asepsie et ainsi améliorer sa pratique.

Programme, contenu et progression pédagogique :

Programme construit en partenariat avec l'équipe opérationnelle d'hygiène, structuré en une séquence d'une journée pour les novices et une séquence d'une demi-journée pour les experts.

À noter que la formation devra aborder, dans une dynamique transversale, l'importance de la surveillance clinique et de la traçabilité de ce soin réalisé qui entreront dans les critères de validation du DPC des professionnels

- Approche pédagogique centrée sur l'apprenant et en lien direct avec les situations professionnelles qu'il est amené à rencontrer.
- Pédagogie active, qui mobilise les connaissances antérieures de chaque apprenant et ses acquis professionnels
- Interactions au sein du groupe d'apprenants, sollicitées et soutenues par les formateurs, permettant une co-construction des savoirs et une meilleure intégration personnelle.

Formateurs :

Nathalie Lafforgue, Praticien hospitalier hygiéniste du CHGR

Nathalie Gloux-Courjault, Cadre de santé hygiéniste du CHGR

Cadre de santé formateur en soins infirmiers

Infirmier expérimenté, intervenant régulier en institut de formation

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, quizz, remobilisation des acquis, approfondissement des habiletés de l'acte technique, entraînement en ateliers cliniques

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	Pas de session en 2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 3.5 heures /0.5 journée de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : PRISE EN CHARGE DU TABAGISME EN PSYCHIATRIE



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Médecins généralistes, Psychiatres, Internes, Cadres de santé, Infirmiers, Aides-soignants, Assistants socio-éducatifs, Psychologues

Objectifs pédagogiques :

- Sensibiliser les professionnels du CHGR à la prise en charge du tabac dans les pôles cliniques
- Connaître les spécificités du fumeur en psychiatrie
- Connaître les fondamentaux du sevrage tabagique
- Réduire le tabagisme passif du professionnel
- Tendre vers un hôpital sans tabac

Programme, contenu et progression pédagogique :

Formateurs : Équipe de tabacologie de liaison du Pôle Addiction et Précarité

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, informations sur la vapoteuse au CHGR, sur les projets de la tabacologie de liaison, sur le CBD, échanges autour de cas cliniques et cas concerts.

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	16/05/2024
2	10/10/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 7 heures /1 journée de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : TUTORAT DES ÉTUDIANTS INFIRMIERS



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Professionnels infirmiers en position de tutorat auprès des étudiants infirmiers.

Objectifs pédagogiques :

- Mieux comprendre l'esprit et le contenu du référentiel de formation infirmier
- Clarifier la notion de tuteur et identifier ses missions
- Développer des compétences pédagogiques et d'évaluation des étudiants en stage
- Appréhender l'approche réflexive et la professionnalisation du stage

Programme, contenu et progression pédagogique :

Formateurs : Cadres de santé formateurs IFPS

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	17+18/04/2024 + 30/31/05/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 28 heures /4 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : TUTORAT DES ÉLÈVES AIDES-SOIGNANTS



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Aides-soignants diplômés exerçant des missions d'accompagnement, d'encadrement et d'évaluation auprès des élèves aides-soignants.

Objectifs pédagogiques et programme :

- Mieux comprendre l'esprit et le contenu du référentiel de formation aide-soignant 2021
- Clarifier la notion de tuteur et identifier ses missions
- S'approprier le Port folio et accompagner les élèves aides-soignants dans son utilisation
- Développer des compétences d'évaluation des élèves aides-soignants

Formateurs : Formateurs IFPS – AS

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, exposé théorique, exploitation en sous-groupe du Port folio et des feuilles d'évaluation

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émergence
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	10+11/04/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régner, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : FORMATION À L'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE POUR LES TUTEURS INFIRMIERS DU CHGR



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Infirmiers diplômés exerçant des missions de tutorat auprès des infirmiers nouvellement diplômés du CHGR

Pré requis : Diplôme d'État d'Infirmier ; avoir une expérience de tuteur des infirmiers nouvellement diplômés du CHGR

Objectifs pédagogiques :

L'analyse de la pratique professionnelle (APP) a pour objectif de permettre à ses participants le développement d'une posture réflexive sur leur pratique professionnelle.

Les objectifs visés pendant cette formation sont de permettre aux participants de :

- Clarifier la notion d'analyse de la pratique professionnelle.
- S'approprier la méthodologie de l'analyse de la pratique professionnelle.
- Expérimenter la méthodologie au travers de cas cliniques issus de la pratique professionnelle.
- Développer une capacité réflexive sur des situations professionnelles réelles permettant de se positionner dans une situation de travail complexe.

Programme, contenu et progression pédagogique :

1 Jour de formation :

- Clarifier la notion d'analyse de la pratique professionnelle et en expliciter l'intérêt.
- Présentation de la méthodologie de l'analyse de la pratique professionnelle.
- Mise en pratique à partir d'étude de cas issus de l'exercice professionnel.

Formateurs :

Moyens pédagogiques et techniques : Exposé théorique ; Analyse en groupe d'étude de cas ; Salle équipée de matériel informatique et de projection.

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	En cours de planification – point de contact Mme BELLAMY, CSS PMTMS

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 7 heures / 1 journée de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : VENDREDIS DE LA CLINIQUE



Publics concernés et condition d'accès à la formation Tous professionnels du CHGR et extérieurs au CHGR (médecins psychiatres, psychologues, aide médico-psychologiques, infirmiers, aides-soignants, éducateurs sportifs, secrétaires, ...), et étudiants en psychologie.

Pré requis : pas de pré requis

Objectifs pédagogiques :

- Ouvrir la réflexion autour d'un thème clinique : créer un espace commun (praticiens, soignants, chercheurs, étudiants) qui favorise la réflexion pluridisciplinaire sur la psychopathologie et les pratiques qui s'y rapportent.
- Mettre en valeur la variété des orientations psychiatriques et psychologiques.
- Partager : des outils concrets, des stratégies cliniques et des tactiques relationnelles.

Programme, contenu et progression pédagogique :

- Recevoir les expériences de différents professionnels issues de la pratique de terrain
- Réfléchir autour des questions soulevées par les situations extraites de cas cliniques
- Construire des pistes concernant les prises en charges et accompagnements

Formateurs : Professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale - CHGR

Moyens pédagogiques et techniques : Supports variables selon les sessions : conférence, tables rondes, PowerPoint, films/vidéos, études de cas, questions-réponses.

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	En cours de définition
2	En cours de définition
3	En cours de définition

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 3.5heures /1/2 journée de 13h30 à 17h00

Modalités : Groupe de **120 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION : PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS PROTÉGÉS



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Tout professionnel

Pré requis :

Objectifs pédagogiques :

- Apporter des connaissances de base indispensables pour maîtriser le dispositif de protection juridique des majeurs
- Se mettre à jour des nouvelles règles applicables au patient sous protection
- Comprendre le rôle et la place des différentes parties prenantes à la mesure de protection
- Faciliter le partenariat entre les acteurs du soin et ceux de la protection juridique des majeurs

Programme, contenu et progression pédagogique :

- Définir les grands principes en matière de protection juridique des majeurs
- Comprendre la finalité des mesures de protection, identifier les différents régimes de protection et les acteurs (familles, professionnels mandataires)
- Maîtriser la procédure (signalement, demande, décision judiciaire)
- Connaître les droits des personnes protégées
- Identifier le périmètre d'intervention du Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (rôle, prérogatives et obligations, responsabilités)
- Connaître les nouvelles dispositions légales en matière de santé et de consentement
- Comprendre les spécificités du service des majeurs protégés dans le quotidien d'un établissement de santé

Formateurs :

- Alexandra SYLVESTRE, Responsable du service des majeurs protégés (SMP) du CHGR
- Françoise LAMOUR PANNETIER, Directrice chez ADAGE
- Intervenants ponctuels : Sophie CLAUDE, mandataire judiciaire et Alexandra HYRON, assistante mandataire judiciaire, SMP du CHGR ; Sophie SALLET, Conseillère en Économie Sociale et Familiale chez ADAGE

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint, film documentaire, étude de vignettes cliniques, apports d'outils pratiques

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	25/11/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 7 heures /1 journée de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT ET MESURES D'ISOLEMENT ET DE CONTENTION



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Personnel médical, soignants, assistantes sociales, secrétaires médicales, personnel administratif

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les principes réglementaires encadrant les soins psychiatriques sans consentement
- Échanger sur les organisations retenues au CHGR dans le suivi des soins sans consentement
- Connaître les principes réglementaires encadrant les mesures d'isolement et de contention
- Échanger sur les organisations retenues au CHGR dans le suivi des mesures d'isolement et de contention
- Sécuriser les pratiques professionnelles dans la prise en charge des patients admis en soins sans consentement

Programme, contenu et progression pédagogique :

- Connaître les principes réglementaires encadrant les soins psychiatriques sans consentement

Connaître les différents modes d'hospitalisation en psychiatrie

Identifier les étapes de chaque mode d'hospitalisation

Organiser les transferts de patients en soins sans consentement

Maîtriser le risque d'irrégularité de la procédure juridique encadrant chaque mode d'hospitalisation

- Échanger sur les organisations retenues au CHGR dans le suivi des soins sans consentement

Connaître les procédures existantes en matière de soins sans consentement

Identifier le rôle des différents acteurs en matière de suivi des soins sans consentement

- Connaître les principes réglementaires encadrant les mesures d'isolement et de contention

Connaître l'anamnèse de la réforme isolement et contention

Maîtriser les principes réglementaires en vigueur définissant le suivi administratif et juridique des mesures d'isolement et de contention

Maîtriser le risque d'irrégularité de la mesure d'isolement/contention dans une procédure judiciaire

- Échanger sur les organisations retenues au CHGR dans le suivi des mesures d'isolement et de contention

Connaître les procédures existantes en matière de suivi administratif et juridique des mesures d'isolement et de contention

Identifier le rôle des différents acteurs en matière de suivi des mesures d'isolement et de contention

- Sécuriser les pratiques professionnelles dans la prise en charge des patients admis en soins sans consentement

Gérer les demandes réalisées par les services de police et de la justice

Déclarer les fugues/fuites/évasions des patients hospitalisés en soins sans consentement

Formateurs : Magali JAOUEN – Responsable Bureau des entrées/SSC – BFS – Accueil – Standard, au Centre Hospitalier
Guillaume Régnier

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint, cas concret et quizz

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	20/03/2024
2	26/09/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume R gnier, 108, avenue du g n ral Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES C dex7

Dur e : **7 heures** /1 journ e de 9h00   17h00

Modalit s : Groupe de **12 stagiaires** par session


Axes Institutionnels

**FICHE – FORMATION :
ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS
ET DYNAMIQUES PROFESSIONNELLES – AIDES-SOIGNANTS**

Nouvel intitulé : AIDE SOIGNANT EN PSYCHIATRIE

Publics concernés et condition d'accès à la formation : Aide-soignant

Objectifs pédagogiques et programme :

- Appréhender l'état clinique du patient dont l'accompagnement peut être complexe.
- Déterminer les postures professionnelles et les stratégies d'actions pertinentes en fonction de la situation du patient.
- Analyser les causes des troubles du comportement.
- S'inscrire dans une approche pluri professionnelle de l'accompagnement et du soin en adéquation avec les autres membres de l'équipe de soin.
- Appréhender les réflexions et les objectifs cliniques permettant l'élaboration du projet de soin et identifier les informations pertinentes à transmettre dans l'accompagnement du projet.

Programme, contenu et progression pédagogique :

Formateurs : Organisme INFOR Santé

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	18+19/03/2024
2	10+11/10/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION :
PSYCHOPATHOLOGIE DES ENFANTS
ET ADOLESCENTS
PLAN INSTITUTIONNEL DIHPSEA



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Infirmiers, aides-soignants, AES, AMP, exerçant depuis peu en psychiatrie pour enfants et adolescents identifiant dans leur pratique de connaissances solides dans le domaine de la psychopathologie de cette population spécifique.

Objectifs pédagogiques et programme :

- Repérer les moments clés du développement de l'enfant
- Identifier les différents troubles observés en pédopsychiatrie
- Connaître la nosographie de référence de cette discipline
- Identifier les différentes modalités de soins et prise en charge en pédopsychiatrie

Formateurs : Organisme : **En cours d'achat**

Moyens pédagogiques et techniques : présentation théorique illustrée de cas clinique, supports pédagogiques, cas concrets, vidéos / Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émergence
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	En cours de programmation
2	En cours de programmation

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : APPROCHE À L'ANALYSE SYSTÉMIQUE EN PÉDOPSYCHIATRIE PLAN INSTITUTIONNEL DIHPSEA



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Infirmiers, aides-soignants, AES, AMP, exerçant depuis peu en psychiatrie pour enfants et adolescents identifiant dans leur pratique de connaissances solides dans le domaine de la psychopathologie de cette population spécifique.

Objectifs pédagogiques et programme :

- Connaître les concepts essentiels de l'approche systémique
- Identifier les différentes situations cliniques à l'aide de cette approche
- Connaître les différentes offres de soins en pédopsychiatrie proposées par cette approche systémique
- Savoir se positionner en tant que soignant au sein d'un entretien médical avec l'enfant et son entourage (parents, famille, tuteurs légaux etc.)

Formateurs : Pédopsychiatre et cadre de santé du CHGR

Organisme : **En cours d'achat**

Moyens pédagogiques et techniques : présentation théorique illustrée de cas clinique, supports pédagogiques, cas concrets, vidéos / Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émergence
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	En cours de programmation
2	En cours de programmation

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : **MÉDIATION PAR LE JEU EN PÉDOPSYCHIATRIE** **PLAN INSTITUTIONNEL DIHPSEA**



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Infirmiers, aides-soignants, AES, AMP, exerçant depuis peu en psychiatrie pour enfants et adolescents identifiant dans leur pratique de connaissances solides dans le domaine de la psychopathologie de cette population spécifique.

Objectifs pédagogiques et programme :

- Connaître les concepts essentiels en lien avec le développement de l'enfant qui illustre l'importance du JEU dans le soin pédopsychiatrique
- Identifier les différentes situations cliniques qui nécessiteraient l'utilisation du soin médiatisé
- Connaître les différentes activités médiatisées en pédopsychiatrie
- Savoir se positionner en tant que soignant au sein d'un soin médiatisé avec l'enfant

Formateurs : Pédopsychiatre et cadre de santé du CHGR
Organisme : **En cours d'achat**

Moyens pédagogiques et techniques : présentation théorique illustrée de cas clinique, supports pédagogiques, cas concrets, vidéos / Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	En cours de programmation
2	En cours de programmation

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : **APPROCHE CORPORELLE EN PÉDOPSYCHIATRIE** **PLAN INSTITUTIONNEL DIHPSEA**



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Infirmiers, aides-soignants, AES, AMP, exerçant depuis peu en psychiatrie pour enfants et adolescents identifiant dans leur pratique de connaissances solides dans le domaine de la psychopathologie de cette population spécifique.

Objectifs pédagogiques et programme :

- Connaître les concepts essentiels en lien avec le développement de l'enfant qui illustre l'importance de l'approche corporelle dans le soin pédopsychiatrique
- Identifier les différentes situations cliniques qui nécessiteraient l'utilisation d'une approche corporelle
- Connaître les différentes activités et pratiques relevant l'approche corporelle en pédopsychiatrie
- Savoir se positionner en tant que soignant au sein d'une activité de type corporelle avec l'enfant

Formateurs : Psychomotricien, AAP, Praticiens, Infirmiers

Organisme : **en cours d'achat**

Moyens pédagogiques et techniques : présentation théorique illustrée de cas clinique, supports pédagogiques, cas concrets, vidéos / Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émergence
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	En cours de programmation
2	En cours de programmation

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures /2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : HYGIENE ALIMENTAIRE EN MILIEUR HOSPITALIER



Publics concernés et condition d'accès à la formation : *projet en cours de définition*

Pré requis :

Objectifs pédagogiques :

Programme, contenu et progression pédagogique :

Formateurs : intra CHGR

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	En cours de définition

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : x heures /x journée de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de **12 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION :

AIDE À LA PRISE MÉDICAMENTEUSE EN ESMS



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Professionnels de santé affectés à un Établissement ou service Médico-Social (ESMS) du CHGR appartenant aux professions suivantes : Aide-Soignant ; Accompagnant Éducatif et Social ; Aide Médico-Psychologique ; Moniteur éducateur ; Éducateur spécialisé

Pré requis : pas de pré requis

Objectifs pédagogiques :

Assurer une aide à la prise médicamenteuse sécurisée auprès des résidents :

- Connaître son rôle et celui des autres intervenants
- Mobiliser les connaissances indispensables à sa pratique professionnelle
- Respecter les règles liées à l'aide à la prise des médicaments : hygiène et sécurité

Programme, contenu et progression pédagogique :

1. Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à assurer une aide à la prise médicamenteuse sécurisée auprès des résidents
 - Appréhender le contexte et les enjeux de la prise en charge médicamenteuse au sein d'un ESMS
 - Connaître les étapes du processus du « circuit du médicament »
 - Connaître les rôles et les responsabilités des différents acteurs lors de l'aide à la prise des médicaments en ESMS : focus sur les IDE, AS et AES (et autres ?)
 - Collaborer avec l'infirmier
 - Connaître les procédures mises en place au sein de l'ESMS (question sur le déroulé)
 - Aider à l'administration d'un médicament par voie orale
 - Connaître les formes et modalités d'administration des médicaments par voie orale en situation simple
 - Appliquer les règles d'identitovigilance
 - Évaluer et adapter ses pratiques dans les situations à risques dont les troubles de la déglutition
 - Alerter : erreur de patient, non prise, pneumopathie d'inhalation
2. Mettre en situation ses connaissances et compétences
 - Réaliser une aide à la prise chez : un résident ; un résident non communicant ; un patient ayant un trouble de la déglutition
 - Réaliser une aide à la prise en chambre
 - Avertir l'infirmier sur une aide à la prise ayant eu des conséquences sur le résident

Formateurs : intra CHGR - Pharmaciens de la Pharmacie à Usage Intérieur ; Cadres de santé ; IDE référent identifié

Moyens pédagogiques et techniques : Powerpoint, vidéos, livret de formation et cas concrets

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions : 0.5 jour organisé selon les besoins de formations, sur site EHPAD ou MAS

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 3.5 heures /1/2 journée

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : AGILETIME AGENTS GESTION DU TEMPS ET DES ORGANISATIONS DE TRAVAIL



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Pré requis :

Objectifs pédagogiques :

- Utiliser de manière efficace le self-service du logiciel Agiletime au quotidien
- Devenir acteur de la gestion de son temps de travail en respectant le référentiel de Gestion des ressources humaines du CHGR et les règles de présentéisme attendues

Objectifs pédagogiques :

- Connaître ses droits en lien avec le décret du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail
- Connaître l'organisation du travail et sa déclinaison au CHGR
- Connaître et savoir utiliser le self-service du logiciel Agiletime au quotidien
- Comprendre la gestion du temps de travail et les règles de présentéisme pour soi-même et ses collègues de travail

Programme, contenu et progression pédagogique :

- La base annuelle du temps de travail : l'obligation annuelle du temps de travail pour les agents à temps plein, à temps partiel de jour et de nuit, les congés supplémentaires, les jours fériés, les congés annuels, etc.
- Les règles sur le report des congés
- Les autorisations d'absence
- Le compte épargne temps (CET)
- L'acquisition des RTT et RTP

Formateurs : Référente Gestion du Temps de Travail (GTT), Madame BEZARD

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint, manipulation du logiciel, quizz, documentations

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date	Session	date	Session	date
1	20/02/2024 matin	5	11/06/2024 matin	9	26/11/2024 matin
2	20/02/2024 après-midi	6	11/06/2024 après-midi	10	26/11/2024 après-midi
3	16/04/2024 matin	7	08/10/2024 matin		
4	16/04/2024 après-midi	8	08/10/2024 après-midi		

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume R gnier, 108, avenue du g n ral Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES C dex7

Dur e : **3.5 heures** /0.5 journ e matin ou apr s-midi

Modalit s : Groupe de **12 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION : LA GESTION DU STRESS ET L'INTELLIGENCE ÉMOTIONNELLE



Publics concernés et condition d'accès à la formation : *en cours de définition*

Pré requis : Aucun

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les mécanismes du stress,
- Identifier les sources de stress en milieu hospitalier, repérer ses facteurs de stress,
- Savoir détecter les signes de stress négatif et de l'épuisement professionnel,
- Comprendre son propre fonctionnement par rapport au stress,
- Analyser les situations de travail difficiles génératrices de stress, identifier les bonnes pratiques pour s'y adapter et mieux les vivre,
- Acquérir quelques techniques de relaxation,
- Identifier les stratégies et comportements à développer pour prévenir le stress,
- Mieux vivre et gérer ses émotions et celles des autres,
- Développer l'affirmation de soi, savoir communiquer en situation stressante.
-

Formateurs : INFORELEC

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint, pédagogie active basée sur la pratique (étude de situations concrètes, analyse de pratiques, échange d'expérience, travaux de groupe, jeux de rôles et exercice de relaxation).

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	08+09/04/2024
2	03+04/10/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 14 heures / 2 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL, PERSONNEL ET COMMUNICATION DPPC



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Professionnels de catégories A, B et C de tous services (administratifs, soins et rééducation, médico-sociaux, médicotextuels, médico-social, techniques, logistiques, généraux...)

Pré requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

Cette formation doit permettre aux participants de construire des objectifs de développement personnel et professionnel :

- Connaître et se repérer dans les parcours de formation et son évolution professionnelle
- Développer ses capacités d'expression et de communication
- Améliorer ses connaissances générales afin de mieux s'adapter à son environnement professionnel et personnel
- Développer la confiance en soi
- Apprendre et faciliter le travail en équipe
- Renforcer les valeurs (droits et devoirs, laïcité) du service public hospitalier dans une logique d'efficacité
- S'inscrire dans une démarche de développement culturel : se poser la question du sens

Formateurs : SYNERGIES DCF

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	21+22/03/2024 +03/04/2024 +10/04/2024 +17/04/2024 +15/05/2024 +06+07/06/2024 +20+21/06/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 70 heures /7 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : SE PRÉPARER À LA RETRAITE



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Tout public

Pré requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

- Être au clair avec les aspects administratifs de la retraite (démarche, filières, ...)
- Faire valoir ses droits juridiques et fiscaux
- Aborder sereinement la transition vie professionnelle et retraite
 - o Organiser son départ avec la transmission des savoirs
 - o Comprendre le vieillissement
 - o Se maintenir en bonne santé
 - o Se situer dans la vie sociale
 - o Anticiper et élaborer son projet de vie

Programme :

- Les représentations sur la retraite
- L'administratif et la patrimonial
- Capital santé
- Cap sur la retraite

Formateurs : FORMAVENIR PERFORMANCES

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint, jeux, photo langage, vidéos, world café ...

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	07+08/11/2024 + 12+13/11/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 28 heures /4 journées de 9h00 à 17h00 réparties en 2 sessions de 2 jours

Modalités : Groupe de 12 à 15 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : ANALYSE DE PRATIQUES UEM SESSAD



Publics concernés et condition d'accès à la formation : équipe des UEM

Objectifs pédagogiques :

Les objectifs correspondront précisément au cahier des charges de l'instruction ministérielle n° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 et viseront à :

- Accompagner l'enseignant et le psychologue à la mise en œuvre des outils d'évaluation ;
- Appuyer l'équipe dans la rédaction et l'actualisation du programme personnalisé qui décline les objectifs prévus par le PPS et le Projet d'Accompagnement Individualisé de l'enfant ;
- Proposer des protocoles d'actions écrits de gestion des comportements problèmes à l'équipe et analyser la situation en contexte ;
- Définir et mettre en place le recueil des données utiles à l'équipe (items, fréquence) et les analyser ; (VB MAP, plan de leçon ABA...)
- Participer à des temps de concertation réguliers avec l'équipe pour échanger sur des points techniques ou de difficultés ;
- Aider à la planification des actions de formation des professionnels de l'équipe et des parents ;
- Montrer les gestes relatifs aux techniques comportementales et développementales, réguler les pratiques de l'équipe : observation de chacun des membres dans la mise en œuvre des techniques enseignées pour un retour immédiat et tracé permettant au professionnel de progresser ;
- Observer de façon régulière chaque élève et soumettre à l'enseignant un ensemble de préconisations écrites.

Formateurs : FORMAVISION

Moyens pédagogiques et techniques :

Cette analyse/supervision des pratiques aidera l'équipe à mettre en œuvre :

- l'outil d'évaluation qu'est la VB MAPP auprès des élèves,
- l'outil de programmation des objectifs qu'est le Curriculum Formavision Cycle 1 <https://formavision-autisme.com/nos-outils>,
- les outils de communication alternatifs/augmentatifs auxquels l'équipe est formée,
- les techniques d'enseignement de l'Analyse Appliquée du Comportement (ABA) et du TEACCH.

La prestation passera par des temps de réunion visant :

- un travail de réflexion,
- l'échange d'expériences et de confrontation des pratiques des participants,
- l'analyse de situations concrètes.

Le prestataire interviendra par ailleurs in situ pour :

- montrer les gestes techniques,
- observer les professionnels les reproduire,
- faire à l'issue de ses observations des feed back immédiats (positifs/correctifs).

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

FICHE – FORMATION : ANALYSE DE PRATIQUES DIHPSEA



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Ensemble des agents du DIHPSEA, unités BELEM, ASTROLABE et HERMIONE

Objectifs pédagogiques et programme :

Amélioration continue des pratiques professionnelles

Développement de compétences professionnelles via l'acquisition et/ou le développement de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être professionnels

OBJECTIFS PROFESSIONNELS DE LA FORMATION	
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration continue des pratiques professionnelles - Développement de compétences professionnelles via l'acquisition et/ou le développement de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être professionnels
Savoir(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Concepts psychopathologiques : acquisition et maniement de notions permettant d'appréhender autrement les phénomènes.
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> - Développer sa capacité à se décentrer, à faire un pas de côté - Développer sa capacité à échanger, à questionner sa pratique et à élaborer en équipe - Savoir sortir de la solitude de sa pratique et développer le sentiment d'appartenance à une équipe - Savoir rendre plus intelligible une problématique, une situation professionnelle - Savoir repérer et extraire des problématiques récurrentes - Développer ses capacités de compréhension et d'ajustement à autrui - Savoir accueillir l'altérité et la parole singulière des personnes accueillies - Savoir activer et actualiser ses ressources (savoirs et compétences) pour favoriser son autonomie - Développer des capacités d'invention - Savoir élaborer des hypothèses de travail : pistes de réflexion et d'action singulières - Appréhender des situations similaires : transférabilité des acquis
Savoir-être professionnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'adaptation - Gestion du stress - Travail en équipe - Sens de la communication - Autonomie - Force de proposition - Curiosité - Prise de recul

Formateurs : Organisme PETIT A

Moyens pédagogiques et techniques : méthode clinique et orientation psychanalytique à partir d'une situation précise présentée par un ou plusieurs professionnels, éclairages psychopathologiques, discussion, hypothèses de travail, axes de réflexion et pistes d'action.

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions : 45 heures de septembre 2023 à juin 2024 à raison de 30 séances de 1.5 heures pour les unités BELEM, ASTROLABE et HERMIONE.

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 45 heures

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : ANALYSE DE PRATIQUES PAP - CSAPA



Publics concernés et condition d'accès à la formation : équipe concernée – CSAPA PAP

Pré requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

En réponse à l'objectif de la Haute Autorité de Santé de réaliser un accompagnement de qualité et bienveillant, nous proposons un accompagnement des pratiques professionnelles qui soutient les professionnels par une réflexion régulière, à travers des moments dont la vocation est de mutualiser les expériences et l'analyse collective pour trouver le meilleur moyen de surmonter la difficulté rencontrée et, s'il n'en existe pas, de soulager le professionnel qui la rencontre en lui permettant de s'en distancier par la parole

- Disposer d'un espace « Ressource » : Avoir un espace de paroles et d'écoute. Aborder individuellement ou en groupe, des sujets issus de situations professionnelles.
- Échanger dans un cadre sécurisant et soumis au secret professionnel : Exprimer les difficultés ou les questionnements rencontrés dans l'accueil et l'accompagnement des patients et leur entourage
- Redonner du sens à l'exercice de son métier quand parfois, sous la complexité des situations ou la charge de travail, celui-ci se délite.
- Bénéficier de pistes de travail concrètes : Entrevoir des perspectives de réflexion.
- Approfondir les situations de terrain Améliorer les pratiques auprès des personnes accompagnées. Mieux comprendre et ajuster ses interactions, en fonction des besoins et demandes

Programme, contenu et progression pédagogique :

Formateurs : COLOMBEL PLOUZENNEC

Moyens pédagogiques et techniques : Chaque participant s'engage dans l'apport de situations professionnelles. Ces dernières sont choisies par les participants et non par l'intervenant. Des thématiques peuvent également être prises en compte

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	Séances réparties sur l'année pour le CSAPA ENVOL, MELAINE, ESTRAN et IRIS

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 1.5 heure chaque mois – 11 séances, le vendredi, de 13h30 à 15h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : ANALYSE DE PRATIQUES SMRP - UHSA



Publics concernés et condition d'accès à la formation : professionnels du PMP, Unité d'hospitalisation Spécialement Aménagée"

Pré requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

Ce travail vise :

- à permettre l'expression, l'échange en tant que professionnel, au titre de sa fonction ;
- à accéder à une meilleure compréhension des enjeux des situations rencontrées dans l'expérience ;
- à questionner les pratiques individuelles et collectives et à prendre de la distance par rapport aux situations vécues ;
- à définir et mettre en œuvre un positionnement plus adapté aux situations rencontrées dans l'expérience ;
- à permettre un accroissement des compétences individuelles et collectives.

Programme, contenu et progression pédagogique :

Chaque séance se déroule selon les étapes suivantes :

- L'intervenant délimite le cadre des séances (participants au groupe, déontologie, règles de fonctionnement du groupe, distribution de la parole, confidentialité, ...)
- L'intervenant amène un participant à exposer une situation en lien avec sa pratique, en rapportant les faits du sujet, à cerner la consistance de certains phénomènes et à en dégager une lecture logique, autour de la fonction du symptôme, au-delà du discours ambiant (institutionnel, social, ...). S'élaborent ainsi des pistes de travail ;
- L'intervenant amène les participants à repérer leur positionnement professionnel ou subjectif ;
- L'exposant situe au groupe ce que l'échange a pu lui apporter.

Formateur : COLOMBEL PLOUZENNEC

Moyens pédagogiques et techniques : Après avoir rigoureusement défini le cadre de son intervention, l'intervenant s'emploie à faire émerger la parole de chaque participant, à écouter, solliciter, questionner, manier les silences, susciter le dialogue, couper, ... pour soutenir l'élaboration. Il oriente les échanges dans le sens de préciser la logique du cas dans sa singularité et d'en déduire des pistes de travail. Il contre les effets imaginaires liés au groupe et laisse ouvertes les questions qui animent chaque participant et suscite le désir de comprendre les enjeux du cas et du transfert, afin de lui permettre d'orienter sa pratique, et au-delà, de permettre à l'équipe de définir une orientation commune.

Sessions :

dates
33 séances réparties par session d'1.5 heures sur les unités MOLENE, MENEZ-HOM et séances commune UHSA de janvier à décembre 2024.

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 1.5 heure sur 33 séances au total

Modalités : Groupe de **12 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION : SE PERFECTIONNER DANS LA FONCTION DE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Cadres Supérieurs de Santé du CHGR

Objectifs pédagogiques :

Développer la capacité à travailler en équipe cadre
Appréhender de nouvelles approches managériales

Formateurs : Organisme ROUEDAD

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions : Groupe constitué, action de formation 2023-2024

session	date
1	31/01/2024 après-midi
2	27/03/2024 après-midi
3	05/06/2024 après-midi

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : **9 heures** /1.5 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de **12 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION : **AGILETIME PLANIFICATEURS** **GESTION DU TEMPS ET DES ORGANISATIONS DE TRAVAIL**



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Personnel d'encadrement soignant et non soignant en charge de la planification et du suivi du temps de travail des agents placés sous son autorité

Objectifs pédagogiques :

Utiliser, de manière simple et efficace le logiciel AGILETIME au quotidien
Mettre en œuvre une gestion efficace des organisations de travail

Programme, contenu et progression pédagogique :

Connaître, respecter et faire respecter le décret du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail et sa déclinaison au sein du CHGR

Connaître, appliquer et évaluer les organisations de travail au CHGR avec notamment l'application et le suivi des règles de présentéisme

Présentation de :

- La base annuelle du temps de travail : l'obligation annuelle du temps de travail pour les agents à temps plein, à temps partiel de jour et de nuit, les congés supplémentaires, les jours fériés, les congés annuels, etc.
- Les règles sur le report des congés
- Les autorisations d'absence
- Le compte épargne temps (CET)
- L'acquisition des RTT et RTP

Découvrir, connaître l'environnement et savoir manipuler les différentes fonctions du logiciel Agiletime

- Les outils
- Les paramètres
- Les codes UEP
- La palette
- Génération de planning cyclique
- Les états compteurs dynamiques et les bilans
- Les états individuels annuels

Apprendre à réaliser un planning en fonction de l'activité du service et être autonome

- Positionner les différents codes horaires
- Les heures supplémentaires
- Les récupérations d'heures
- L'affectation principale et secondaire
- Les absences
- La grève
- Les activités diverses
- Être capable d'identifier et de rectifier des saisies erronées
- Pouvoir repérer les problématiques des compteurs et y remédier

Formateurs : Référente Gestion du Temps et Travail du CHGR, Madame BEZARD

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint, manipulation du logiciel, exercices pratiques

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	16/01/2024
2	19/03/2024
3	28/05/2024
4	25/06/2024
5	10/09/2024
6	15/10/2024
7	12/11/2024
8	10/12/2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : **7 heures** /1 journée de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de **12 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION : LE MONDE D’AVEC ACCOMPAGNEMENT DES CADRES DE SANTÉ



Publics concernés et condition d'accès à la formation : cadres de santé

Pré requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

Comprendre les valeurs et principes qui soutiennent une démarche d'équipe
Accompagner le changement de paradigme dans un contexte complexe et mouvant
Comprendre son périmètre de responsabilité, de rôle et de missions

Programme, contenu et progression pédagogique :

- Séance 1 : se connaître : découvrir mes valeurs, mes aspirations, mes attentes managériales pour mieux ancrer mon type de management en fonction de qui je suis
- Séance 2 : le fabuleux pouvoir des habitudes : comprendre notre propre fonctionnement en terme d'habitudes pour découvrir les schémas de modification d'une habitude individuelle ou collective
- Séance 3 : journée équi coaching : sortir hors les murs, travailler hors du cadre pendant 1 journée. Découvrir les facteurs humains et les biais décisionnels dans l'équipe par une expérience en pleine nature
- Séance 4 : la gestion du temps et la motivation : découvrir une nouvelle manière d'aborder le temps pour reprendre son plein pouvoir. Comprendre les mécanismes de la motivation pour soi et pour ses équipes
- Séance 5 : co-développement : séance de co-développement pour travailler à partir de situation réelle, complexe vécue par les participants
- Séance 6 : le management : découvrir les différentes formes de management à l'épreuve de sa pratique de cadre de santé en partant à la découverte d'une autre structure hospitalière
- Séance 7 : la prise de parole en public et la confiance en soi : comprendre les techniques et stratégies pour prendre la parole en public face à son équipe, lors d'un staff, en réunion ou lors d'un oral. Comprendre les ressorts de la confiance en soi pour développer son leadership managérial. Maîtriser le processus de la responsabilité et de la prise de décision.
- Immersion : 1 journée hors les murs : sortir hors les murs, travailler hors du cadre pendant une journée. Découvrir les facteurs humains et les biais décisionnels dans l'équipe par une expérience en pleine nature.

Formateurs : Nicolas BRICHET

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régner, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Modalités : Groupe de **12 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION : GRANDIR ACCOMPAGNEMENT DES FAISANT FONCTION CADRES DE SANTÉ



Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Pré requis : être sur un poste de faisant fonction cadre de santé au sein d'un établissement de santé

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les valeurs et principes qui soutiennent une démarche d'équipe
- Accompagner le changement de posture de soignant vers manager
- Comprendre son périmètre de responsabilité, de rôle et de missions

Programme, contenu et progression pédagogique :

- séance 1 : se connaître : découvrir mes valeurs, mes aspirations mes attentes managériales pour mieux ancrer mon type de management en fonction de qui je suis
- séance 2 : la construction d'une équipe : comprendre la dynamique de mon équipe et les leviers pour construire l'équipe que je souhaite développer en identifiant les rôles, les missions
- séance 3 : journée équi-coaching : sortir hors les murs, travailler hors du cadre pendant une journée. Découvrir les facteurs humains et les biais décisionnels dans l'équipe par une expérience en pleine nature.
- Séance 4 : séance de co-développement : séance de co-développement pour travailler à partir de situation réelle, complexe, vécue par les participants.
- séance 5 : la prise de parole en public et la confiance en soi, la responsabilité : comprendre les techniques et stratégiques pour prendre la parole en public face à son équipe, lors d'un staff, en réunion ou lors d'un oral. Comprendre les ressorts de la confiance en soi pour développer son leadership managérial. Maîtriser le processus de la responsabilité et de la prise de décision.

Formateurs : Nicolas BRICHET

Moyens pédagogiques et techniques : la méthode utilisée est celle de l'immersion. Se regrouper sur un site hors des murs pour travailler, apprendre à se connaître, découvrir des nouveaux horizons. Cette approche permet de développer une cohésion du groupe et de nouvelles méthodes de travail. Nous utiliserons également les méthodes du co-développement et du partage d'expérience.

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régner, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 4 jours sur 10 mois

Modalités : Groupe de **12 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION : MAITRE D'APPRENTISSAGE



Publics concernés et condition d'accès à la formation : maîtres d'apprentissage et tuteurs

Pré requis : être tuteur d'un apprenti ou maître d'apprentissage

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les attendus liés à l'apprentissage
- Accompagner plus spécifiquement les apprentis en situation de handicap
- Accompagner l'encadrement dans cette démarche d'accueil de nouveaux agents
- Avoir une base commune sur la posture de maître d'apprentissage et de tuteur
- Créer un collectif de maîtres d'apprentissage et de tuteurs afin de favoriser les échanges de pratiques

Programme, contenu et progression pédagogique :

Formateurs : *en cours d'achat*

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, Powerpoint

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émergence
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	<i>En cours de planification</i>
2	
3	

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : x heures /x journées

Modalités : Groupe de **12 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION :

Développer ses compétences managériales avec l'Action de Formation en Situation de Travail



Publics concernés et conditions d'accès à la formation : module ouvert aux chefs de pôles / chefs de services et cadres de santé / cadres supérieurs de santé

Pré requis : pour le personnel médical, ce module est à relier avec le module 1 : Comprendre et maîtriser le fonctionnement institutionnel d'un établissement public de santé / Promouvoir le management par la qualité

Objectifs pédagogiques :

L'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) permet d'apprendre en pratiquant, en comprenant ce que l'on fait et pourquoi on le fait tout en intégrant dans l'action un droit à l'erreur. Cette approche, préconisée par l'IGAS dans son dernier rapport sur la formation continue dans la FPH permet une personnalisation du parcours pédagogique.

Programme, contenu et progression pédagogique :

Connaître les leviers RH du management

Clarifier son rôle de manager

Positionnement de départ

Définir le niveau de l'apprenant avant le démarrage de l'action sur les deux compétences cibles

Définir les indicateurs de réussite de l'action pour chaque mise en situation

1^{ère} compétence : Transmettre un message clair et adapté à son ou ses interlocuteurs dans différents contextes de travail

- Formation : « Les principes de la communication et l'écoute active »
- Mise en situation – phase réflexive
- Entretien analyse de pratiques professionnelles
- Formation « Faire de sa réunion un moment constructif »
- Mise en situation – phase réflexive : Lors d'une réunion d'équipe
- Entretien analyse de pratiques professionnelles

2^{ème} compétence : Se positionner en manager bienveillant quelque-soit la situation professionnelle rencontrée Formation « Comprendre les sources de motivation de ses agents et savoir y répondre et appréhender les styles de management »

- Mise en situation – phase réflexive : Lors de l'intégration d'un professionnel
- Entretien analyse de pratiques professionnelles
- Formation « Repérer les signes de tension, et savoir les apaiser »
- Mise en situation – phase réflexive : Lors de la détection d'une tension ou de la gestion d'une tension
- Entretien analyse de pratiques professionnelles
- Validation finale des deux compétences ciblées par l'AFEST
- Évaluation finale du parcours de formation

Formateurs : Anne Caudrelier, formatrice Capitan

Moyens pédagogiques et techniques : Un ensemble de séquences pédagogiques alternant formation collective, mise en œuvre sur le terrain (avec préparation) et suivi individuel tutoré.

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Livret apprenant
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
	Poursuite de l'action de formation (action débutée en 2023)

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 2 jours en présentiel ; 0,5 jour de formation collective en distanciel ; Entre 35 et 55 heures de suivi individuel

Modalités : Groupe de **12 stagiaires** par session

FICHE – FORMATION :

Réaliser des entretiens professionnels et de formation. Intégrer, dans ses pratiques managériales, le management des compétences



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Tout personnel en situation d'encadrement, y compris personnel médicaux et agents des services RH/formation

Pré requis : En amont de la session, un questionnaire préalable est à compléter et à renvoyer au formateur.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier compétences, savoir-faire, savoirs et savoir-être Préparer ses entretiens professionnels
- Fixer et présenter des objectifs SMART
- S'approprier les différentes composantes de l'entretien professionnel
- Définir un plan de développement des compétences
- Accompagner à la définition d'un projet professionnel
- Renforcer posture et pratiques professionnelles à partir de retours d'expériences
- Contribuer à la pérennisation d'une démarche métiers-compétences

Programme, contenu et progression pédagogique :

JOUR 1

1. Identifier compétences, savoir-faire, savoirs et savoir-être

Valider le champ lexical : compétence, savoir, savoir-faire, savoir-être, qualification, aptitudes, niveaux de savoir-faire et niveau de connaissances

S'exercer à l'identification des compétences d'un métier/poste

2. Préparer ses entretiens professionnels

S'entraîner à préparer ses futurs entretiens : présentation et mise en application de deux outils « tout-terrain » facilitant la préparation des entretiens professionnels pour des équipes mono ou pluridisciplinaires

Revenir sur les enjeux, risques et leviers de l'entretien professionnel

S'exercer à l'animation d'un entretien d'annonce (jeux de rôles individuel ou collectif)

JOUR 2

3. Fixer et présenter des objectifs SMART

S'exercer à l'animation (présentation d'objectifs individuels ou collectifs)

4. S'approprier les différentes composantes de l'entretien professionnel

Les fonctionnalités de l'outil Gesform Evolution

Synthèse sur les différentes parties de l'entretien professionnel

5. Définir un plan de développement des compétences

Maîtriser les différentes modalités de développement d'une compétence et analyser leur pertinence

Élaborer un plan de développement des compétences (individuel ou collectif)

6. Accompagner à la définition d'un projet professionnel

Projet professionnel : comment aborder cette partie de l'entretien ? Quelle approche préconiser au regard de la situation, de l'historique et de la demande de l'agent ?

7. Synthèse et plans d'actions individuels

Période inter-session : déploiement des entretiens professionnels. Suivi à distance du formateur

JOUR 3

8. Renforcer posture et pratiques professionnelles à partir de retours d'expériences

Analyses de pratiques et ateliers de co-construction

9. Contribuer à la pérennisation d'une démarche métiers-compétences

Élaboration en groupes de travail d'un référentiel de bonnes pratiques dans la préparation, l'animation et le suivi des entretiens professionnels dans le cadre de

- La prévention des risques professionnels et le maintien dans l'emploi

- L'élaboration, le suivi de projet d'établissement, projets de service
 - Le management des compétences au long cours
 - Les processus de formation continue et mobilité interne
- Synthèse, plans d'actions individuels et évaluation à chaud

Formateurs : CAPITAN

Moyens pédagogiques et techniques : Cette formation se déroule sous forme de Formation-Action, privilégiant l'interactivité et pédagogie active (cas pratiques, jeux de rôle et simulations, ateliers, analyses de pratiques...). Pendant les deux premiers jours, vous aurez la possibilité de préparer vos futurs entretiens professionnels. La troisième journée permettra de peaufiner posture et pratiques en prenant appui sur l'ensemble des retours d'expériences.

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émergence
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation

Sessions :

session	date
1	En cours de planification, second semestre 2024

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Rénier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 21 heures /3 journées de 9h00 à 17h00

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION :
INITIATION À LA MISE EN ŒUVRE
DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL,
DE L'ENTRETIEN DE FORMATION
ET AUX LIGNES DIRECTRICES DE GESTION
ÉVALUATEURS



Publics concernés et condition d'accès à la formation : Formation destinée aux personnels d'encadrement évaluateurs lors de la campagne 2024

Pré requis : Être en position d'encadrement évaluateurs

Objectifs pédagogiques :

Cette formation tâchera de répondre aux objectifs suivants :

- Planifier un entretien d'évaluation sur GESFORM EVOLUTION
- Réaliser un entretien professionnel sur GESFORM EVOLUTION
- Réaliser un entretien de formation sur GESFORM EVOLUTION
- Comprendre l'impact de l'entretien professionnel sur l'avancement de grade
- Connaître les critères d'avancement de grade suite à la mise en place des LDG.

Programme, contenu et progression pédagogique :

- Rappel du contexte et du cadre réglementaire
- Présentation générale (principe de connexion, de navigation)
- Présentation de la réalisation d'un entretien professionnel et de formation sur l'outil GESFORM Évolution

Formateurs : Équipe Entretien professionnel du CHGR

Moyens pédagogiques et techniques :

- Présentation théorique via une vidéo
- Présentation et réalisation d'un entretien sur base test de GESFORM EVOLUTION
- Échange autour de cas concrets proposés par les participants
- Présentation des critères applicables aux avancements de grade avant et après la mise des LDG en lien avec les objectifs annuels déterminés lors de l'entretien professionnel.
- Présentation des fiches grade contenant les cotations des objectifs
- Question diverses

Sessions :

session	date
1	12/01/2024 matin
2	29/01/2024 matin
3	30/01/2024 matin

Lieu : Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108, avenue du général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cédex7

Durée : 3.5 heures /0.5 journée

Modalités : Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : DPI SILLAGE



Déploiement institutionnel, se référer aux notes de services

<p style="text-align: center;">FICHE – FORMATION : WORD - EXCEL</p>

Formation en cours d'achat, programmation second semestre.

Formation adaptée et individualisée (tests en amont) et parcours identifié de formation en inter, intra ou à distance.

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Décret n° 2008-824 du 21 août 2008

relatif à la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie – F.P.T.L.V. –
de la fonction publique hospitalière

ARTICLE 1er – 4°

La formation professionnelle tout au long de la vie comprend les actions ayant pour objet de permettre aux agents de suivre des études favorisant la promotion professionnelle, débouchant sur les diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la Santé.

Aussi, l'établissement, au travers de ces financements, répondant à un besoin institutionnel identifié annuellement, s'engage au retour de l'agent sur un poste de titulaire sur le grade visé.

L'accès à la titularisation est soumis aux conditions d'accès à l'entrée dans le grade (nomination sur titre, concours), et est précédé d'une période de stagiairisation.

Compte tenu des sélections organisées par la Direction des Soins :

Les agents qui s'engageraient dans une démarche de promotion professionnelle à titre individuel s'exposent à [un engagement de servir au sein de l'établissement](#) en cas de financement et à l'éventuelle impossibilité de financement de leur formation et à ne pas être nommés dans le grade de promotion.

Au titre du plan de formation 2024, l'établissement financera les départs en études promotionnelles suivants :

Infirmier – Promotion 2024 – 2027 - <i>Sélection déjà organisée en 2023</i>	4 places
Aide-soignant – Promotion 2024 - 2025	2 places
Infirmier en pratique avancée – Promotion 2024 - 2026	1 place
Cadre de Santé – Promotion 2024 - 2025	5 places
DEAES - <i>Sélection déjà organisée en 2023</i>	2 places + 1 report

L'accès à la formation est conditionné à une sélection organisée et réalisée par la Direction des Soins.

FORMATION AU DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

OBJECTIF

Obtenir le Diplôme d'État d'Aide-Soignant

- ✓ L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.
- ✓ Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle de soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.
- ✓ Travaillant le plus souvent dans une équipe pluriprofessionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.



Le diplôme d'État d'aide-soignant étant une étude promotionnelle, tout agent, dont la formation a été financièrement prise en charge, qui obtient le D.E aide-soignant est soumis à un **engagement de servir au sein de la fonction publique hospitalière**.

La **durée de l'engagement de servir est égale au triple de la durée de la formation dans la limite de cinq ans**, à compter de l'obtention du diplôme D.E aide-soignant.

Dans le cas où l'agent quitte la fonction publique hospitalière avant la fin de l'engagement de servir, celui-ci devra **rembourser à l'établissement les sommes perçues lors de sa formation**, proportionnellement au temps de service qu'il lui restait à accomplir. Il s'agit donc des frais de traitement et charges.

LIEU :	IFAS CHGR
EFFECTIF :	selon les places ouvertes à la sélection
DUREE :	10 mois
CALENDRIER :	de septembre 2024 à juillet 2025
CONTACT @ 📞 📧 :	Direction des Soins

ACCES À LA FORMATION

L'accès à la formation est conditionné à une sélection organisée par la Direction des soins.

FORMATION DES CADRES DE SANTÉ

OBJECTIFS

Obtenir le Diplôme de Cadre de santé

Préparer le futur cadre de santé aux fonctions :

- ✓ D'encadrement d'une équipe de soins
- ✓ De gestion de la qualité des soins

Développer des connaissances en matière de :

- ✓ Gestion des ressources humaines
- ✓ Gestion hospitalière
- ✓ Pédagogie
- ✓ Recherche-action

Développer des aptitudes en matière de :

- ✓ Responsabilité
- ✓ Initiative
- ✓ Créativité



Le diplôme d'État de Cadre de Santé étant une étude promotionnelle, tout agent, dont la formation a été financièrement prise en charge, qui obtient le D.E cadre de santé est soumis à un **engagement de servir au sein de la fonction publique hospitalière**.

La **durée de l'engagement de servir est égale au triple de la durée de la formation dans la limite de cinq ans**, à compter de l'obtention du diplôme D.E cadre de santé.

PUBLIC

Les agents ayant suivi la formation de préparation au concours IFCS, accompagnés financièrement par l'Établissement sous réserve de réussite au concours.

ORGANISME :	IFCS
LIEU :	À déterminer
EFFECTIF :	selon les places ouvertes à la sélection
DUREE :	1 an
CALENDRIER :	de septembre 2024 à juin 2025
Contact @ 📞 📧 :	Direction des Soins

ACCES À LA FORMATION

L'accès à la formation est conditionné à une sélection organisée par la Direction des soins.

INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE

CONTEXTE

Le nouveau diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (IPA) est une étude promotionnelle conformément à *l'arrêté du 23 novembre 2009 fixant la liste des diplômes et certificats du secteur sanitaire et social acquis en fin d'études promotionnelles*.

L'infirmier exerçant en pratique avancée dispose de compétences élargies, par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'État.

Trois domaines d'intervention sont définis dans un premier temps :

- 1° - Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires.
La liste des pathologies chroniques stabilisées est établie par arrêté du ministre chargé de la santé ;
- 2° - Oncologie et hémato-oncologie ;
- 3° - Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale.

Le décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée précise les activités de l'infirmier en pratique avancée :

« Dans le ou les domaines d'intervention définis à l'article R. 4301-2 inscrits dans son diplôme et dans les conditions prévues à l'article D. 4301-8 :

- 1° L'infirmier exerçant en pratique avancée est compétent pour conduire un entretien avec le patient qui lui est confié, effectuer une anamnèse de sa situation et procéder à son examen clinique ;
- 2° L'infirmier exerçant en pratique avancée peut :
 - a) Conduire toute activité d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage qu'il juge nécessaire ;
 - b) Effectuer tout acte d'évaluation et de conclusion clinique ou tout acte de surveillance clinique et para-clinique, consistant à adapter le suivi du patient en fonction des résultats des actes techniques ou des examens complémentaires ou de l'environnement global du patient ou reposant sur l'évaluation de l'adhésion et des capacités d'adaptation du patient à son traitement ou sur l'évaluation des risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;
 - c) Effectuer les actes techniques et demander les actes de suivi et de prévention inscrits sur les listes établies par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine
 - d) Prescrire :
 - des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en application de l'article R. 5121-202 ;
 - des dispositifs médicaux non soumis à prescription médicale obligatoire dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine ;
 - des examens de biologie médicale dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine ;
 - e) Renouveler, en les adaptant si besoin, des prescriptions médicales dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine. »

Le diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée étant une étude promotionnelle, le financement de la formation et l'obtention du diplôme entraîneront un **engagement de servir au sein de la fonction publique hospitalière**.

La **durée de l'engagement de servir est égale au triple de la durée de la formation dans la limite de cinq ans**, à compter de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée.

CONTENU

La formation conduisant au D.E d'infirmier en pratique avancée est une formation à temps plein d'une durée de deux ans et conférant le grade de master.

La **première année** (60 ECTS), commune aux 3 mentions, permet aux étudiants d'acquérir les connaissances fondamentales et les compétences « socle » de la pratique avancée. Les enseignements (462h) portent principalement sur la clinique, les sciences infirmières, la santé publique, l'éthique et la recherche. Deux mois sont consacrés à un stage.

La **seconde année** (60 ECTS), associe enseignements spécifiques et communs aux 3 mentions (260h), un stage pratique de 4 mois ainsi que la rédaction et la soutenance d'un mémoire. Elle permet l'acquisition des connaissances et compétences spécifiques à l'exercice en pratique avancée relatives à la mention choisie.

Une **UE d'anglais** est au programme de chaque année du cursus.

ACCÈS À LA FORMATION

L'accès à la formation est conditionné à une sélection organisée par la Direction des soins.



LIEU :	Rennes – Université Rennes 1
EFFECTIF :	En cours de définition
DUREE :	2 ans
CALENDRIER :	2024-2026
CONTACT @ 📞 📧 :	Direction des Soins

DEAES – Accompagnant éducatif et social

Le **Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES) de niveau 3**, réunit en une seule, les formations d'Aide médico-psychologique, d'Auxiliaire de vie sociale et il offre la possibilité d'une qualification aux Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Intitulé de la certification : Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social.

Niveau à la sortie : Niveau 3 (équivalent CAP, BEP, CFPA du premier degré)

Durée : 12 à 24 mois répartis en alternance entre l'école ASKORIA dispensant la formation et les terrains professionnels (stage ou employeur) pour un cursus complet.

LE MÉTIER

L'accompagnant éducatif et social **accompagne dans leur quotidien** des enfants, adultes, personnes vieillissantes en situation de handicap ou touchées par un manque d'autonomie.

Il **participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté** à la situation, aux besoins et aux attentes de la personne et l'accompagne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (hygiène, aide aux déplacements de la vie sociale et dans l'entretien de son cadre de vie).

L'AES réalise ainsi une intervention sociale de proximité visant à **compenser les conséquences d'un handicap**, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés de la personne pour lui permettre d'être actrice de son projet de vie. Ce professionnel de proximité accompagne les personnes dans les actes de la vie quotidienne, les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

L'AES **contribue à l'épanouissement de la personne**, à domicile, en structure, dans le cadre scolaire et sociale et favorise son autonomie, **en** :

- Les accompagnant dans les actes de la vie courante (la toilette, les tâches ménagères, les déplacements, etc.),
- Les aidant à avoir une vie sociale.
- En travaillant en proximité avec des professionnels du secteur médical, social et/ou éducatif (médecins, infirmiers, enseignants...), sans se substituer à eux.



En fonction de sa spécialisation, l'accompagnant éducatif et social peut être amené à exercer sa profession **chez des particuliers** (au domicile d'une personne âgée, par exemple), **en structure collective** (maison d'accueil spécialisée, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, maison de retraite...), ou **en milieu scolaire** (école, collège, lycée ou centre de formation).

Il travaille en lien avec une **équipe pluri-professionnelle** dans le cadre du projet institutionnel et des projets d'accompagnement personnalisés auxquels il contribue.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES VISÉES



L'accompagnant socio-éducatif est rattaché à la famille des **métiers de l'accompagnement médico-social II** doit être en capacité de :

- Analyser le contexte de vie d'une personne, sa situation et ses besoins
- Proposer à la personne des activités d'aide, de soutien ou d'éveil et définir les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement
- Accompagner la personne dans les gestes de la vie quotidienne
- Conseiller la personne sur des aides techniques (aides visuelles, déambulateur) ou installer le matériel (pose de barrière de protection, réglage de hauteur de table)
- Échanger avec la personne sur son ressenti (mal-être, satisfaction, ...) et l'orienter vers un médecin, assistant de service social, ...
- Renseigner des documents médico-administratifs
- Collaborer avec l'ensemble des intervenants à la réalisation d'un objectif commun

La durée de l'engagement de servir est égale au triple de la durée de la formation dans la limite de cinq ans, à compter de l'obtention du diplôme DEAES.

PUBLIC

Catégorie C

ORGANISME :	ASKORIA
LIEU :	À déterminer
EFFECTIF :	selon les places ouvertes à la sélection
DUREE :	selon le parcours de formation
CALENDRIER :	2024
Contact @   :	Direction des Soins

ACCES À LA FORMATION

L'accès à la formation est conditionné à une sélection organisée par la Direction des soins.

FORMATION DES CADRES DE SANTÉ

OBJECTIFS

Obtenir le Diplôme d'État d'Infirmier en soins généraux.

Favoriser l'émergence d'un nouveau profil infirmier aux caractéristiques suivantes :

- ✓ Un infirmier apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe dans le domaine préventif, curatif et de réadaptation
- ✓ Un infirmier polyvalent
- ✓ Un infirmier bénéficiant d'une meilleure reconnaissance sociale grâce à un savoir lui permettant d'affirmer une réelle professionnalisation



Le diplôme d'État d'Infirmier étant une étude promotionnelle, tout agent, dont la formation a été financièrement prise en charge, qui obtient le D.E Infirmier est soumis à un **engagement de servir au sein de la fonction publique hospitalière**.

La **durée de l'engagement de servir est égale au triple de la durée de la formation dans la limite de cinq ans**, à compter de l'obtention du diplôme D.E Infirmier.

Dans le cas où l'agent quitte la fonction publique hospitalière avant la fin de l'engagement de servir, celui-ci devra **rembourser à l'établissement les sommes perçues lors de sa formation**, proportionnellement au temps de service qu'il lui restait à accomplir. Il s'agit donc des frais de traitement et charges.

PUBLIC

Les agents ayant suivi la formation de préparation au concours IFCS, accompagnés financièrement par l'Établissement sous réserve de réussite au concours.

ORGANISME :	IFSI
LIEU :	À déterminer
EFFECTIF :	selon les places ouvertes à la sélection
DUREE :	37.5 mois
CALENDRIER :	de septembre 2024 à juillet 2027
Contact @ 📞 📧 :	Direction des Soins

ACCES À LA FORMATION

L'accès à la formation est conditionné à une sélection organisée par la Direction des soins.

Notes



De gauche à droite :

*Lise PERRIER, Morgane JÉGO, Laëtitia CHIRAT, Aurore GALIBOURG, Angélique RICAUD,
Lucie CABRERA, Dylan GERMANICUS*

**L'équipe du service Formation Continue
reste disponible et à votre écoute !**

Point de contact :

serviceformation@ch-guillaumeregny.fr

02.99.33.39.55 ou 39.58

Identification : ENR-GRH-FO-01	Date d'application : 2024	Version : 13 114 Pages
-----------------------------------	------------------------------	---------------------------